

QUÉBEC 1871

RAPPORT SUR LA CONSTRUCTION DE LA BASE DE DONNÉES RELATIVE AU RECENSEMENT DE 1871

RAPPORT DE RECHERCHE NO 1999-2

RAPPORT DE RECHERCHE DU PHSVQ/CIEQ*
PRÉPARÉ PAR

SOPHIE DROUIN
VALÉRIE LAFLAMME

EN COLLABORATION AVEC

Michel De Sève
Charles Fleury
Richard Marcoux
Marc St-Hilaire

* Le Programme de recherche « Population et histoire sociale de la ville de Québec » (PHSVQ) est dirigé par Richard Marcoux et Marc St-Hilaire, chercheurs au Centre interuniversitaire d études québécoises (CIEQ) et professeurs à l'Université Laval.

Photo de la page couverture :

Sous-Le-Cap Street Quebec.
Archives nationales du Québec. P547, DL431, Q15, P324.

[La vie quotidienne en Basse-ville, au tournant du siècle,
se déroulait dans un espace souvent restreint.]

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Ce présent rapport vise à décrire le travail effectué dans le cadre du projet *Transitions démographiques et urbanisation : le cas de la ville de Québec, 1871-1901*. Le travail consistait à construire une base de données nominatives à partir du recensement de 1871. Cette base de données repose uniquement sur le tableau 1, soit le recensement de la population vivante.

Dans ce rapport, nous décrirons d'abord la spécificité du recensement de 1871, soit les nouveautés et les informations générales sur la division des districts, sur le personnel du recensement et sur les en-têtes du tableau 1. En second lieu, nous fournirons des commentaires généraux sur la construction de la base de données. Nous procéderons ensuite à la description de chacune des informations relatives au tableau 1 qui ont été saisies par les recenseurs. Le travail de saisie étant décrit, les procédures qui ont été prises pour évaluer la qualité de la saisie seront expliquées.

Le modèle de notre rapport et des commentaires apportés dans chacune des divisions est emprunté à celui de Francis Cauchon et Charles Fleury, qui ont remis en juin 1998 le *Rapport de collecte du recensement de 1901*. Nous tenons à les remercier.

PARTIE 1

LE RECENSEMENT DE 1871

1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE RECENSEMENT DE 1871

Le recensement de 1871 est le premier entrepris depuis la proclamation de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* en 1867. C'est pourquoi il est désigné comme étant le « Premier recensement du Canada ». Le travail de dénombrement est placé sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture.

Le recensement de la population s'est déroulé à compter du 2 avril 1871 et s'est terminé dans les derniers jours de mai 1871. Notons toutefois que l'*Acte du recensement* prévoyait que l'opération de recension devait se terminer le premier jour de mai (Chamberlain, 1871 : 3-4). La population recensée est celle qui existe le 2 avril 1871. La période couverte par le recensement est l'année qui commence le 3 avril 1870 et qui se termine le 2 avril 1871.

> Les renseignements relatifs à la Population et à la Propriété, sont l'état des faits tels qu'existant au jour du 2 avril 1871. Les renseignements qui s'appliquent à l'année dernière écoulée datent du 2 avril, comptant douze mois en arrière. (Taché, 1873 : xi)

Mais ce n'est pas nécessairement la population en place qui est recensée, mais plutôt celle légalement domiciliée sur le territoire canadien :

> Le système adopté dans le dénombrement de la Population, est celui de la population de droit. Ce choix n'a pas été fait dans l'ignorance des arguments apportés en faveur du système dit de la population de fait ; [...] on a choisi le système de la population de droit [car on le considère] comme étant mieux adapté aux circonstances du pays, entre autres aux difficultés particulières d'organisation, à l'immense étendue du territoire et au caractère fédératif des institutions politiques. (Taché, 1873 : xi)

Dans le présent recensement, nous avons rencontré plusieurs noms qui ont été biffés par le commissaire. Peut-être l'ont-ils été parce qu'ils faisaient partie de la population de fait et non de droit ? Nous reviendrons plus loin sur cette question. Pour l'instant, considérons seulement qu'il soit possible que certains individus présents à Québec au moment du recensement n'aient pas été inclus dans le dénombrement de la population. Pensons par exemple aux nouveaux immigrants, aux voyageurs ou aux gens de passage qui n'ont pas résidé à Québec dans l'année précédant le recensement.

1.1.1 Districts, sous-districts et divisions : les secteurs de recensement

Pour le recensement de 1871, le territoire canadien a été divisé en 206 districts. Ceux-ci sont subdivisés en 1 701 sous-districts. Le terrain couvert par chacune de ces parties correspond généralement avec les découpages électoraux existants.

> En règle générale, les districts et sous-districts de recensement correspondent exactement avec les districts électoraux, tels qu'existant en 1871, et avec les paroisses, cantons et autres subdivisions reconnues. (Taché, 1873 : xv)

Certains sous-districts, en raison de leur étendue, des difficultés de transport ou de densité comparative de population, ont été partagés pour la distribution du travail entre les énumérateurs. C'est ce qu'on nomme une division. Dans un sous-district, on peut rencontrer deux ou plusieurs divisions. Au total, 2789 énumérateurs ont été employés pour le dénombrement de 1871.

Selon le *tableau V* du volume I du *Rapport du Recensement du Canada 1870-71*, le territoire de Québec serait partagé en trois districts de recensement. Ces districts de recensement correspondent aux districts électoraux (voir annexe F). Ces trois districts sont Québec Ouest (no 145), Québec Centre (no 146) et Québec Est (no 147). Ces districts se divisent à leur tour en 13 sous-districts qui sont partagés en 34 divisions. Le tableau 1 résume ces informations (page suivante).

Selon le Rapport du recensement (Taché, 1873 : xlvii), cette liste descriptive des secteurs de recensements était accompagnée de cartes d'ensemble et cartes séparées des districts faites sur une grande échelle. Ces cartes ont été déposées aux archives du département de l'Agriculture. Nous avons fait une demande en ce sens auprès des Archives Nationales du Canada, mais malheureusement ces documents demeurent introuvables. Donc, nous devons nous tourner vers d'autres moyens afin de connaître les limites géographiques des secteurs de recensement.

Tableau 1

Secteurs de recensement de la ville de Québec en 1871

District	**Sous-district**	**Division**
145 Québec Ouest	a. Quartier Saint-Pierre	a1
		a2
	b. Quartier Champlain	b1
		b2
		b3
	c. Quartier Montcalm	c1
		c2
	d. Banlieue Sud	(aucune)
146 Québec Centre	a. Quartier du Palais	a1
		a2
	b. Quartier Saint-Jean	b1
		b2
		b3
		b4
	c. Quartier Saint-Louis	c1
		c2
		c3
	d. Quartier Montcalm	d1
		d2
	e. Banlieue Centre	(aucune)
147 Québec Est	a. Quartier Saint-Roch	a1
		a2
		a3
		a4
	b. Quartier Jacques-Cartier	b1
		b2
		b3
		b4
		b5
	c. Saint-Roch, Sud	c1
		c2
		c3
		c4
	d. Saint-Roch, Nord	d1
		d2
		d3

La reconstitution géographique des districts et sous-districts ne pose pas trop de problèmes puisque les découpages territoriaux du recensement respectent les découpages délimités, dans le cas de Québec, par les

quartiers et les paroisses (voir Annexe G). Le problème se pose plutôt à l'échelle des divisions. Nous n'avons trouvé aucune documentation qui nous permettrait de les reconstituer. De plus, aucune adresse n'est inscrite sur les feuilles de recensement. Le seul moyen que nous voyons pour nous aider à reconstituer les limites géographiques des divisions serait de procéder à un jumelage des noms entre le recensement et les annuaires de la ville. Mais ce serait un travail très long et fastidieux, étant donné le nombre élevé de ménages résidant à Québec en 1871.

1.1.2 Le personnel de recensement

Pour mener à terme l'opération de dénombrement, le ministère de l'Agriculture a organisé de toutes pièces un bureau spécial chargé de l'instruction des officiers. Trois ordres d'officiers sont employés pour la tâche de recensement : les officiers en chef, les commissaires de districts et les énumérateurs.

Le premier ordre comprend les *officiers en chef* de recensement. La tâche de ces 13 officiers consiste à prendre part aux travaux préparatoires, à recevoir les instructions et à les transmettre aux commissaires.

Le second ordre englobe les *commissaires de districts*. Chacun des 206 commissaires se voit attribuer un district. Leur tâche consiste à instruire, superviser et vérifier le travail des énumérateurs et à faire parvenir les résultats du dénombrement au bureau de recensement.

Le troisième ordre inclut les *énumérateurs*. La tâche des 2789 énumérateurs — aussi appelés recenseurs — consiste à collecter les diverses informations directement auprès de la population. C'est de loin l'étape la plus importante de la réalisation du recensement, car la valeur de celui-ci repose essentiellement sur la qualité de la collecte des informations.

Les commissaires et les énumérateurs ont tous reçu une formation. Les officiers ont instruit les commissaires qui, à leur tour, instruisent les recenseurs. Comme l'indique l'extrait qui suit :

> tous ont subi, avant leur entrée en besogne, un cours d'instruction orale [...] chacun d'eux, en outre, était muni d'un MANUEL d'instructions et d'un cahier-modèle, expliquant la manière dont chaque entrée devait être faite dans les cahiers de dénombrement. (Taché, 1873 : xiii)

Nos recherches semblent indiquer que le *cahier-modèle* auquel le manuel du recensement fait allusion n'existe plus. Mais, nous pouvons penser qu'il reproduisait les premières pages de chaque tableau en donnant quelques

directives. Dans le manuel d'instructions, l'énumérateur était invité à se référer au *cahier-modèle* lorsqu'il s'interrogeait sur la façon de remplir les questionnaires.

1.1.3 Les tableaux

Le recensement de 1871 comporte neuf tableaux distinctifs. Bien que notre travail ne concerne que le tableau 1, nous considérons utile de présenter la liste de tous les tableaux, accompagnée d'une brève description de leur contenu.

> ***Tableau No. 1**.- <u>Dénombrement des Vivants</u>, contenant 23 colonnes destinées à l'insertion des renseignements ayant trait aux sujets qui suivent : demeures, noms, sexes, naissances, religions, nationalités, lieux de naissance, professions, état de mariage, état d'instruction, infirmités.*
> ***Tableau No. 2**.- <u>Dénombrement des Morts des derniers douze mois</u>, contenant 12 colonnes pour l'insertion des noms, sexes, naissances de l'année, religions, lieux de naissance, professions, état de mariage, mois et causes de la mort.*
> ***Tableau No. 3**.- <u>Établissements Publics, propriétés immobilières et mobilières</u>, contenant 19 colonnes s'appliquant aux biens et au personnel des institutions, à l'ensemble de la propriété foncière, aux véhicules et aux instruments d'agriculture.*
> ***Tableau No. 4**.- <u>Les terres cultivées et leurs produits</u>, contenant 36 colonnes s'appliquant aux renseignements agricoles.*
> ***Tableau No. 5**.- <u>Bétail, Produits animaux y compris les fourrures</u>, contenant 29 colonnes, s'appliquant aux divers sujets indiqués dans le titre.*
> ***Tableau No. 6**.- <u>Établissements industriels</u>, contenant 18 colonnes, s'appliquant au capital employé, au temps d'ouvrage, au nombre des employés, au montant des gages, à la force motrice, à la matière première, aux articles manufacturés et à leurs valeurs.*
> ***Tableau No. 7**.- <u>Produits des Forêts</u>, contenant 20 colonnes, s'appliquant à l'industrie forestière.*
> ***Tableau No. 8**.- <u>Navigations et Pêcheries</u>, contenant 33 colonnes, s'appliquant aux diverses espèces de navires, à leur tonnage, et aux quantités prises de divers poissons.*
> ***Tableau No. 9**.- <u>Produits des Mines</u>, contenant 21 colonnes, s'appliquant aux quantités extraites des divers minerais et autres matières du genre.* (Taché, 1873 : xiii)

Au total, ces cahiers regroupent 211 questions. Les énumérateurs devaient les remplir en allant de maison en maison, dans les limites du territoire qui leur était assigné. Afin de prévenir, préparer et sensibiliser la population à l'importance du recensement, des feuilles résumant les titres de chaque tableau et des en-têtes des colonnes ont été distribuées quelque temps à l'avance.

Les tableaux se présentent toujours de la même façon : des pages numérotées comportant chacune 20 lignes croisant les colonnes où l’on inscrit l'information appropriée. Chaque ligne correspond à un individu ou à un chef de ménage, selon le tableau.

1.1.4 Les en-têtes des tableaux

Chaque tableau est dûment identifié et comporte les mêmes caractéristiques. Les en-têtes nous indiquent le nom et le numéro du district, du sous-district et de la division recensée. Nous trouvons ces informations respectivement dans les colonnes A, B et C de notre base de données. Les numéros des pages et des lignes ont été transcrits dans les colonnes D et E. Ainsi, il est aisé de passer du recensement à la base de données. Nous vous renvoyons à la partie C de ce rapport pour la description des autres colonnes et de leurs en-têtes respectifs.

1.2 LES NOUVEAUTÉS

Quoique le recensement de 1871 soit présenté comme étant le premier recensement du Canada, il n'est pas le premier effectué sur le territoire canadien. Le précédent remontait à 1861 et les autorités avaient pris l'habitude d'effectuer un dénombrement chaque décennie depuis 1831[1]. Cependant, le rapport du recensement de 1871 ne fait nulle part mention des recensements précédents, serait-ce même pour parler des changements apportés au présent recensement par rapport à celui de 1861. Nous avons donc consulté le recensement de 1861, lui aussi accessible sur microfilm, afin d'évaluer les différences entre les deux.

Le recensement de 1861 ne comporte qu'un seul tableau, dans lequel sont compilées des informations concernant les caractéristiques des individus, leurs demeures et possessions ainsi que les industries. En ce qui concerne les informations sur les individus du *tableau 1* (Dénombrement des vivants) du recensement de 1871, plusieurs différences sont observées, mais débutons en notant les similitudes.

Comme pour le recensement de 1871, ce sont tous les vivants et non seulement les chefs de ménage qui sont recensés. Les questions relatives au nom de l'individu, à sa profession ou occupation, son lieu de naissance, sa religion, son âge, son sexe et son état civil, de même que son état d'instruction, ses handicaps et sa fréquentation scolaire reviennent dans le recensement de 1861. Sont aussi posées des questions relatives aux naissances et aux mariages ayant eu lieu au courant de l'année. On observe une certaine continuité entre les deux recensements puisque seule la question traitant des origines a été ajoutée en 1871. Il importe toutefois de noter qu'en 1861 les navires et les chantiers ne pouvaient être caractérisés comme une demeure.

---

[1] Selon Breton (1975 : 175), en 1825 eu lieu le premier recensement qui ouvrit « la porte aux grands dénombrements du 19e siècle dont ceux de 1831, 1842, 1851, 1861 et 1871 ».

Certaines questions qui apparaissaient dans le recensement de 1861 ont été retirées dans le recensement de 1871. Entre autres, il n’est plus demandé si l’individu est de couleur, et s’il est membre ou non de la famille avec qui il habite. En 1861, des informations étaient également recueillies sur les membres absents du domicile. Cette consigne ne s’applique plus en 1871.

Ainsi, il y a peu de nouveauté dans le recensement de 1871 en ce qui concerne les caractéristiques des vivants. Les différences entre les deux recensements consistent plutôt par le retrait de certaines questions du recensement de 1861. Finalement, peu de questions nouvelles ont été ajoutées.

PARTIE 2

COMMENTAIRES GENERAUX SUR LA CONSTRUCTION DE LA BASE DE DONNEES

Nous avions comme travail de saisir l'information du *tableau 1* du recensement de 1871. Toutes les informations inscrites par le recenseur et corrigées par le commissaire sur le *tableau 1* ont été transcrites dans notre base de données le plus fidèlement possible.

2.1 INFORMATIONS SUR NOTRE BASE DE DONNÉES

Notre base de données est composée de trois fichiers informatiques construits avec le logiciel Microsoft Excel. Les trois fichiers Excel correspondent aux trois districts de la ville de Québec : Québec Ouest, Québec Centre et Québec Est. Dans chacun de ces fichiers, nous retrouvons des sous-districts qui sont, tout comme les documents manuscrits, composés de divisions. Ces divisions sont l'équivalent d'une feuille de calcul (selon la terminologie d'Excel). Une feuille de calcul correspond à un secteur de recensement.

Voici une liste des fichiers et de leurs équivalences :

Fichier A :
Québec Ouest, sous-district Saint-Pierre, division 1 et 2 (145a1 et 145a2)
Québec Ouest, sous-district Champlain, division 1, 2 et 3 (145b1, 145b2 et 145b3)
Québec Ouest, sous-district Montcalm, division 1 et 2 (145c1 et 145c2)
Québec Ouest, sous-district Banlieue Sud, (145d)

Fichier B :
Québec Centre, sous-district du Palais, division 1 et 2 (146a1 et 146a2)
Québec Centre, sous-district Saint-Jean, division 1, 2, 3 et 4 (146b1, 146b2, 146b3 et 146b4)

Québec Centre, sous-district Saint-Louis, division 1, 2, 3 (146c1, 146c2 et 146c3)
Québec Centre, sous-district Montcalm, division 1 et 2 (146d1 et 146d2)
Québec Centre, sous-district Banlieue Centre (146 e)

Fichier C :
Québec Est, sous-district Saint-Roch, division 1, 2, 3 et 4 (147a1, 147a2, 147a3 et 147a4)
Québec Est, sous-district Jacques Cartier, division 1, 2, 3, 4 et 5 (147b1, 147b2, 147b3, 147b4 et 147b5)
Québec Est, sous-district Saint-Roch Sud, division 1, 2, 3 et 4 (147c1, 147c2, 147c3 et 147c4)
Québec Est, sous-district Saint-Roch Nord, division 1, 2 et 3 (147d1, 147d2, 147d3)

2.2 PRINCIPAUX PROBLÈMES RENCONTRÉS LORS DE LA TRANSCRIPTION DES INFORMATIONS

La plus grande difficulté à laquelle nous avons eu à faire face fut de lire l'écriture du recenseur. Cette complication résulte de trois facteurs principaux. D'abord, le document étant manuscrit, il fut fréquent que l'écriture du recenseur soit difficile à comprendre. La qualité de l'écriture du recenseur variait d'une division à l'autre. De plus, le genre de plume utilisée pouvait rendre les inscriptions illisibles. Entre autres, dans le quartier Jacques Cartier (147 b), l'écriture du recenseur était si pâle qu'il nous fut impossible de saisir une bonne partie de l'information. Quand il nous était impossible de lire ou de déchiffrer l'information, nous avons inscrit le terme *illisible* dans la cellule appropriée de notre base de données. À ces obstacles s'ajoute l'état du microfilm. Parfois, de simples taches, poussières ou rayures sur le microfilm suffisaient à camoufler une information écrite par le recenseur.

Pour des raisons non justifiées, il arrivait aussi que le recenseur n'écrive pas ou ne spécifie pas certaines informations. Par exemple, dans la colonne *mariés dans les douze derniers mois*, colonne où le recenseur doit inscrire le mois du mariage du couple nouvellement marié, certains recenseurs ont inscrit une ligne verticale (|) pour indiquer que le mariage était récent sans spécifier le mois de l'union du couple. Pour ce genre de sous-spécification ou d'omission, nous avons inscrit dans la cellule appropriée de notre base de données l'abréviation *ne* (pour non écrit).

À quelques reprises, il est aussi arrivé qu'une ligne d'une page de recensement soit laissée vide ou ait été rayée par le commissaire. Dans un cas comme dans l'autre, nous n'avons pas saisi la ligne. Dans notre base de données, nous avons laissé la ligne vide, tout en précisant dans la colonne *remarques* que la ligne était laissée vide intentionnellement. Afin d'uniformiser ce genre de commentaires, nous inscrivions *ligne laissée vide*. Ceci

signifie, par exemple, que si à la page 30 la ligne 12 est laissée vide, dans notre base de données la ligne 30,12 sera vide aussi.

Inversement, il peut arriver qu'un recenseur inscrive sur une page une personne de plus qu'il n'y a de lignes réservées à cet effet. Les feuilles de recensement sont constituées de 20 lignes. Pour résoudre ce problème, nous avons simplement ajouté une ou deux lignes, selon le cas, à notre base de données. Si par exemple sur la feuille 16 du recensement 21 personnes sont inscrites, dans notre base de données, la page 16 aura 21 lignes plutôt que 20.

PARTIE 3

LE TABLEAU 1 : LE DENOMBREMENT DES VIVANTS

> Ce tableau est celui qui doit établir le chiffre de la population, enregistrée nom par nom, famille par famille, en [sic] par l'énumérateur allant de maison en maison. La population doit être dénombrée telle qu'existant au 2 avril. (Chamberlain, 1871 : 24)

Pour être recensée, la personne doit être née avant le 2 avril 1871 à minuit. Les personnes qui sont décédées après cette date seront aussi inscrites au recensement. Cette consigne semble avoir été respectée par les recenseurs. Lors de la saisie de l'information, nous avons toutefois constaté que quelques recenseurs ne respectaient pas systématiquement cette directive. Même si le cas est rare, certains énumérateurs saisissaient les enfants nés après le deuxième jour d'avril.

Dans la partie qui suit, nous présenterons les directives qui ont été données aux recenseurs pour chacune des questions posées par le *tableau 1* du recensement de 1871. À chacune des questions décrites, nous ajouterons les principales observations que nous avons faites lors de notre saisie.

Chacune des variables qui sont présentées en sous-titre sont accompagnées, entre parenthèses, de lettres. Ces lettres renvoient aux colonnes de notre base de données telles qu'elles se présentent dans le programme Excel. Quant à eux, les numéros de colonnes renvoient aux chiffres choisis par le bureau du Recensement pour désigner les questions.

3.1 HABITATION ET MÉNAGE

Les premières questions du recensement concernent l'habitation et le ménage. Tous les habitants de droit doivent être recensés, peu importe leur statut (propriétaire ou locataire) et le type d'habitation qu'ils occupent (qu'elle soit

temporaire ou permanente). Ces habitations, peu importe leur type, sont toutes désignées par le vocable « maison » aux fins de ce recensement. Le recenseur doit numéroter les maisons selon l'ordre de ses visites, soit de la première à la dernière maison visitée dans son secteur de recensement.

3.1.1 Les navires (colonne E) et les chantiers (colonne F)

Pour la colonne 1, les énumérateurs ont comme directive ce qui suit :

> Ici doit être enregistré tout navire servant de séjour ou de domicile à une famille ou à bord duquel il se trouve quelques personnes, appartenant à notre population, mais sans domicile à terre ou sans rapport avec aucune famille domiciliée au pays. Lorsqu'on fait ici l'enregistrement d'un navire comme domicile il faut avoir soin de s'assurer que la même entrée n'a pas été faite ailleurs. Chaque navire ainsi enregistré doit l'être dans l'ordre des visites de 1 jusqu'au dernier pour chaque division d'énumérateur. (Chamberlain, 1871 : 24)

Et pour la colonne 2, ce qui suit :

> Ici doivent entrer les habitations temporaires, telles que chantiers, huttes, cabanes, occupées une partie de l'année, aussi dans l'ordre des visites. (Chamberlain, 1871 : 24)

Comme souligné précédemment, pour diverses raisons, il est possible qu'une famille loge dans une maison dite temporaire. Nous vous renvoyons au point 1.3 de cette section pour les explications concernant la numérotation des habitations. La saisie de cette variable ne nous a posé aucun problème particulier.

3.1.2 Maisons en construction (colonne G) et inhabitées (colonne H)

Pour les colonnes 3 et 4, il est demandé aux recenseurs de noter :

> […]les maisons en construction et inhabitées, à mesure que l'énumérateur les rencontre: avec ceci de particulier, que la ligne sur laquelle le chiffre est inscrit importe peu attendu qu'il n'y a aucun rapport entre cet enregistrement et les noms et autres renseignements des autres colonnes du tableau. Lorsque ces maisons en construction ou inhabitées, se rencontrent en rangs et contigues [sic], comme c'est souvent le cas dans les villes, alors l'enregistrement doit se faire en inscrivant le chiffre indicatif du nombre collectif 2, 5, suivant le cas, et quand une seule, le chiffre 1. (Chamberlain, 1871 : 24)

La saisie de cette variable ne nous a posé aucun problème particulier. Cependant, deux remarques s'imposent. Premièrement, l'information n'est pas nécessairement inscrite sur la même ligne que celle où se trouve le chef de ménage. Donc, il ne faut pas se surprendre de voir un enfant de 4 ans posséder une maison en construction ou

inhabitée. Il faut considérer cette information comme inscrite au ménage et non à l'individu. Deuxièmement, le nombre qui est inscrit doit être interprété comme une référence au type de logement et non au nombre de maisons possédées. Donc, s'il est inscrit un « 3 » à « maison en construction », cela signifie que le futur logement fait partie d'un ensemble comprenant plus d'une habitation, soit 3 dans ce cas. S'il est inscrit « 1 », cela signifie que c'est une résidence de type unifamilial.

3.1.3 La demeure (colonne I) et la famille (colonne J)

Pour les colonnes 6 et 7, les énumérateurs ont reçu les instructions suivantes :

> Ici doivent être enregistrées les maisons habitées dans l'ordre des visites, consécutivement de 1 à la fin de la série pour chaque division d'énumérateur. Une maison peut contenir plusieurs familles, mais il faut toujours dans ce cas n'enregistrer qu'une maison : pour constituer deux ou plusieurs maisons d'une construction contigue [sic], il faut que chaque partie, ainsi prise pour une maison séparée, ait une porte de dehors et n'ait point de porte de communication constante de l'une à l'autre dans l'intérieur. (Chamberlain, 1871 : 24)

> Dans cette colonne on doit enregistrer le nombre de familles visitées, dans l'ordre des visites, en numérotant 1, 2, 3, etc., sans interruption jusqu'à la fin. (Chamberlain, 1871 : 25)

Ainsi, l'énumérateur doit inscrire deux chiffres, l'un identifiant la maison et l'autre identifiant la famille. Donc, pour commencer, le recenseur numérote dans un ordre croissant les maisons visitées (première maison, deuxième maison, et ainsi de suite jusqu'à la dernière). Une maison peut contenir plus d'un ménage. Cependant, une maison de recensement n'équivaut pas nécessairement à un bâtiment. Selon les directives citées ci-dessus, c'est plutôt la présence d'une porte donnant accès sur l'extérieur qui définit la maison. Ainsi, pour une bâtisse de trois logements, deux situations peuvent se poser. Dans le premier cas, chaque logement peut posséder sa propre porte d'entrée extérieure, ce qui équivaut à trois maisons de recensement. Dans le second cas, une seule porte extérieure permet d'accéder à trois logements, ce qui équivaut à une maison de recensement.

Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure d'établir comment cette directive a été appliquée par les recenseurs de Québec en 1871, mais d'autres chercheurs — tel Gilles Lauzon (1992) dans le cas de St-Augustin, et Bettina Bradbury (1995) dans le cas de Montréal — ont constaté qu'une maison de recensement semble se définir par la porte de l'immeuble donnant sur l'extérieur.

Après avoir inscrit le numéro de la maison, l'énumérateur doit enregistrer le ménage. Notons que c'est la famille au complet qui est enregistrée et non seulement le chef de ménage. La définition d'une famille de recensement

diffère de celle donnée à la famille au sens plus traditionnel (père, mère, enfants, grands-parents), et se rapporte davantage au sens donné aujourd'hui à ménage :

> Une famille, dans le sens attaché à ce mot pour les fins du recensement, peut n'être composée que d'une seule personne vivant seule et, d'autre part, d'un nombre quelconque de personnes vivant ensemble sous le même toit et nourries à la même cuisine.[...] La famille, pour le recensement, se constitue par le domicile, et le chef de famille s'entend du Père, de la Mère, du maître ou de la maîtresse de la maison, quelqu'ils soit [sic]. (Chamberlain, 1871 : 16)

La famille comme elle a été définie par le recensement n'est pas nécessairement apparentée. Par exemple, les soeurs Ursulines forment une famille de recensement avec leurs pensionnaires et employés. Au même titre, un pensionnaire est considéré comme faisant partie de la famille de recensement avec laquelle il réside.

Une fois la famille identifiée, le recenseur la numérotait selon l'ordre de sa visite. Comme une maison peut abriter plus d'une famille, les chiffres désignant la maison et la famille ne sont pas nécessairement les mêmes. Par exemple, la 204e famille peut habiter la 155e maison visitée. Les numéros de la demeure et de la famille sont toujours inscrits à la même ligne que celle où est inscrit le premier membre de la famille.

La manière d'inscrire les chiffres par le recenseur peut varier d'une division à une autre. Généralement, le nombre désignant la maison n'est pas répété à chaque famille. Ainsi, nous lisons : maison 4, famille 8 ; famille 9 ; famille 10 ; maison 5, famille 11, etc. Mais il arrive que l'énumérateur répète le nombre de la maison à chaque nouvelle famille – par exemple : maison 4, famille 8 ; maison 4, famille 9 ; etc. – ce qui ne pose pas de problème particulier. Autre cas à signaler, le recenseur peut répéter le nombre de la maison et de la famille au début d'une nouvelle page, en plein milieu d'une famille. Dans ce cas, nous ne reportions pas ce chiffre dans notre base de données, mais notons que cette manière d’inscrire peut induire en erreur.

Donc, à ces questions, le recenseur doit inscrire deux chiffres, un pour désigner la maison et l’autre pour désigner la famille. Cependant, il semble que ces directives ne soient pas toujours bien comprises des énumérateurs, car c'est à ces questions que le commissaire de district a apporté le plus de corrections. Dans ce cas, nous avons inscrit la correction apportée par le commissaire.

Le principal problème rencontré concerne l’ordre des chiffres. Des nombres sont répétés ou tout simplement sautés. Lorsque l'erreur nous apparaît évidente, nous l'avons corrigée.

3.2 DESCRIPTION DE LA PERSONNE

Ici sont regroupées les questions relatives aux caractéristiques démographiques des individus.

3.2.1 Les noms et prénoms (respectivement colonnes K et L)

Selon les directives données aux recenseurs, dans la colonne 7 du tableau 1, les noms et prénoms doivent être saisis :

> Les noms de tous les membres de chaque famille qui n'ont point eux-mêmes un domicile fixe, constant et permanent ailleurs doivent être enregistrés dans cette colonne, en la manière suivante illustrée dans le Tableau-Exemple […] En inscrivant d'abord le nom de famille, puis le nom de baptême. (Chamberlain, 1871 : 25)

La saisie des noms et des prénoms fut la partie la plus exigeante de notre travail. Nous avions comme directive de saisir ce que nous voyons. Les noms et prénoms, même s'ils apparaissent bizarres, erronés et abrégés, ont été inscrits tels qu'ils sont écrits.

Il importe de noter que l'espace réservé à l'inscription des noms et prénoms était des plus restreints. Les noms des personnes étant souvent longs, le recenseur se voyait dans l'obligation de serrer et de compacter les lettres. Il fut parfois difficile de bien lire et de bien saisir les noms des personnes en question, puisque les lettres composants leurs noms étaient moins bien formées. Ainsi, un *j* peut étrangement ressembler à un *p* et un *o* à un *a*. L'écriture des recenseurs n'étant pas toujours des plus claires, il fut parfois difficile de déchiffrer le sens des noms et des prénoms écrits. Notons tout de même que la majeure partie de cette information fut saisissable. Dans certaines divisions où les recenseurs écrivaient de manière illisible, la lecture des noms et prénoms était réellement pénible. De plus, les noms qui sont d'origine étrangère et autre que francophones ont été un peu plus difficiles à saisir puisqu'ils nous étaient moins familiers.

Malgré les instructions qui leur avaient été données, certains recenseurs ont utilisé des abréviations telles que « J Bte » pour ce que nous supposons être « Jean-Baptiste ». Dans notre base de donnée, nous avons écrit ce que nous avons vu. Donc, dans le cas de « J Bte », nous avons inscrit « J Bte ». Aussi, il fut fréquent que nous remarquions des épellations tout à fait inusitées. Par exemple, certains recenseurs ont systématiquement écrit « Filomen » plutôt que « Philomène ». Encore, certains noms nous apparaissaient mal écrits. Les erreurs d'orthographe sont

fréquentes. Malgré la certitude que nous avions que les noms étaient mal écrits, nous avons inscrit dans notre base de données ce que nous lisions.

Certains noms et prénoms semblent avoir été inversés par le recenseur. Dans les cas qui nous apparaissaient évidents, nous nous sommes donné la liberté d'apporter la correction.

Dans le cas des noms et prénoms, la langue d'usage du recenseur pouvait avoir une incidence directe sur l'épellation des noms. Nous avons remarqué que les recenseurs anglophones avaient tendance à angliciser les noms des personnes d'origine française. Par exemple, le recenseur écrit « Mary » pour une personne qui sans aucun doute est française. Nous avons l'impression que les recenseurs francophones, peut-être plus sensibilisés aux noms anglophones, ont plus tenu compte des variations des noms anglais et français. Ce serait une piste à vérifier. Mais il ne faut pas négliger le fait qu'une mode pouvait également influencer sur le choix du prénom et sur la manière de le prononcer.

Certains recenseurs, francophones pour la majorité, plaçaient des accents aux noms et prénoms. La condition du microfilm variant de page en page, il fut par contre difficile de saisir ces accents. Quand nous n'avions pas de doutes sur le fait qu'il y avait un accent, nous en mettions un. Si nous avions des doutes, nous mettions ce qui nous apparaissait le plus probable. Il est donc possible, par exemple, que le nom Hélène soit écrit de différentes manières : soit, « Héllene », « Ellen », « Hélène » et « Helen ».

Dans le recensement de 1871, la colonne réservée à l'inscription des noms et des prénoms était commune. Afin de faciliter la saisie de ces informations, nous avons créé deux colonnes distinctes, soit la colonne K pour les noms et la colonne L pour les prénoms.

3.2.2 Le sexe (colonne M)

Pour le recensement de 1871, la colonne 8 présente le sexe de la personne recensée. Les instructions données aux recenseurs pour la saisie de l'information sont les suivantes :

> Le sexe est enregistré dans cette colonne par l'insertion de la lettre M pour masculin, F pour féminin. (Chamberlain, 1871 : 25)

Dans la colonne M de notre base de données, nous avons inscrit un « m » pour les personnes de sexe masculin, et un « f » pour les personnes de sexe féminin. La saisie de cette information n'a pas posé de problèmes. Seul un

détail mérite d'être noté : certains recenseurs, plutôt que d'inscrire la lettre associée au sexe de la personne, ont inscrit des guillemets (") signifiant que le sexe de la personne était le même que celui de la personne précédente. Nous avons remarqué que l'utilisation des guillemets pour identifier le sexe induisait quelques fois en erreur le recenseur. Il peut arriver, par exemple, qu'il soit inscrit que « Paul » est de sexe féminin («F »). Malgré l'illogique de telles inscriptions, nous avons écrit ce que nous avons vu.

Dans notre base de données, nous n'avons pas remplacé les lettres *f* et *m* par leurs significations respectives. Il sera toutefois aisé de faire un tel remplacement au moment opportun. Il s'agit simplement, à partir du programme Excel, de faire la commande rechercher/remplacer.

3.2.3 L'âge et le mois de naissance (respectivement colonnes N et O)

Selon le guide donné aux recenseurs ;

> Les entrées dans cette colonne ne demandent point d'autres explications que celles qui a [sic] trait à l'enregistrement de l'âge des enfants au-dessous d'un an, lequel devra se faire en insérant autant de fractions d'un an que l'enfant a de mois d'existence, ainsi : 1/12, 2/12, 3/12 jusqu'à 11/12, tel qu'illustré dans le Tableau-Exemple. (Chamberlain, 1871 : 25)

Dans la colonne 9 du manuscrit du recensement, l'âge de la personne est inscrit en chiffres. La saisie de cette information ne nous a pas causé de problèmes, sauf peut-être la difficulté à distinguer certains chiffres. Comme nous l'avons déjà indiqué, la facilité de saisir l'information était directement liée à l'état du microfilm et à la qualité de l'écriture du recenseur. Certains chiffres, parce qu'ils étaient mal formés, ne pouvaient pas se distinguer aisément. Par exemple, les « 3 » ressemblaient aux « 5 », les « 5 » aux « 8 » et les « 7 » aux « 4 ».

Tel qu'il a été indiqué dans les directives, le recenseur devait écrire l'âge des enfants de moins d'un an en fractions. Afin de faciliter la saisie de cette information, nous nous sommes servi de décimales plutôt que de fractions. Ces décimales équivalent aux fractions : 1/12=0,01 ; 2/12=0,02 ; 3/12=0,03, etc. Par exemple, pour un enfant âgé de 5 mois, en date du 2 avril 1871, le recenseur écrivait « 5/12 ». Dans ce cas, nous avons inscrit dans notre base de données le code « 0,05 ». Il sera facilement possible de retransformer ces décimales en fractions par la fonction rechercher/remplacer disponible dans Excel.

La colonne 10 présente le mois de naissance des enfants de moins d'un an. Dans le guide du recenseur, il est écrit:

> Les enfants nés dans les douze derniers mois et vivants, dont le nom par conséquent doit être inscrit à la colonne 7, seront le sujet d'une entrée dans cette colonne : cette entrée se fera en inscrivant le mois de la naissance comme on peut le voir dans le Tableau-Exemple. (Chamberlain, 1871 : 25)

Il était permis aux recenseurs d'utiliser des abréviations pour indiquer le mois de naissance des enfants âgés de moins d'un an. La saisie de cette information se fit sans embâcles. Nous avons par contre constaté qu'il y a souvent peu de concordance entre l'âge en décimale (colonne 10 du recensement) et le mois de naissance (colonne 11 du recensement). Malgré cette incohérence, nous avons écrit l'information telle qu'elle nous apparaissait. À quelques reprises, nous avons remarqué que le recenseur mettait des fractions dans la colonne 10 et qu'il n'inscrivait rien dans la colonne suivante alors qu'il aurait dû y inscrire le mois de naissance. Dans ce cas, nous avons écrit « ne » dans la colonne O de notre base de données.

3.2.4 L'état civil et « marié dans les douze derniers mois » (respectivement colonnes T et U)

Pour remplir la colonne 15 des recensements manuscrits, les recenseurs ont la directive suivante :

> Les entrées dans cette colonne se feront en inscrivant la lettre "M" pour marié, "V" pour en veuvage et le signe — pour tous les autres, y compris les enfants. (Chamberlain, 1871 : 26)

Cette section n'a pas posé de réels problèmes. Dans notre base de données à la colonne T, nous avons utilisé les lettres « m » pour marié et « v » pour veuf. Si le recenseur écrivait « w » pour widow, nous inscrivions « v ». Notons qu'aucune directive n'était donnée pour inscrire l'état civil des personnes séparées ou divorcées.

Certains recenseurs ont utilisé des guillemets (") pour établir l'état civil des personnes enregistrées. L'utilisation de ces guillemets a pu nous induire en erreur dans la mesure où ils n'étaient pas lisibles si l'écriture était pâle. Il est donc probable que dans certains ménages une seule personne soit mariée. Nous avons, encore une fois, écrit ce que nous avons vu.

Dans la colonne 16 du recensement, les énumérateurs devaient écrire le mois du mariage s'il avait eu lieu dans les douze mois précédant la date du recensement. Comme l'indiquent les directives fournies aux recenseurs :

> Dans cette colonne devront être notés les mariés des douze derniers mois, en inscrivant le mois ainsi qu'illustré par le Tableau-Exemple. À très peu d'exceptions près, l'entrée sera double dans les ménages, alors le signe " peut être écrit sous l'inscription du mois fait à la ligne du mari**.** (Chamberlain, 1871 : 26)

La saisie de cette information se fit aisément.

À quelques reprises, nous avons constaté que le recenseur mettait une ligne horizontale (|) pour indiquer qu'il y avait eu mariage dans les douze derniers mois, sans spécifier le mois en question. Afin de savoir que le mariage avait eu lieu dans la dernière année, même si le mois de l'union n'était pas précisé, nous avons inscrit le terme « ne ».

3.3 LIEU DE NAISSANCE, ORIGINE ET RELIGION

Ici sont présentées les informations sur le lieu de naissance, l'origine, la religion de la population. Pour faciliter les explications, nous avons modifié l'ordre dans lequel apparaissent ces questions dans le recensement.

En général, la saisie de ces informations ne nous a pas causé trop de problèmes. Les choix de réponses étant limités, la qualité d'écriture de l'énumérateur importait moins. Les explications particulières à chacune des variables suivront. Mais tout d'abord, il importe de discuter du problème rencontré par l'utilisation des guillemets.

Les énumérateurs étaient autorisés à recourir aux guillemets (") pour répéter une information dans la ligne qui suivait. Ils écrivaient l'information, puis utilisaient les guillemets aux lignes suivantes, jusqu'à ce qu'une nouvelle réponse soit donnée. Les recenseurs devaient toutefois écrire l'information sur la première ligne de chaque page même si l'entrée était identique à celle figurant sur la dernière ligne de la page précédente. Cependant, il semble que les énumérateurs aient oublié de noter certains changements dans les réponses. Nous avons remarqué que cette façon de faire semble être à la source de nombreuses incohérences relevées parmi les informations. Peut-être qu'un certain automatisme habitait l'énumérateur à la fin d'une journée de travail et qu'il descendait trop rapidement sa série de guillemets ? Néanmoins, les incohérences s'observent surtout lorsqu'un individu présente des informations distinctes des autres inscrits avant ou après lui sur la feuille du questionnaire. Sinon, comment expliquer qu'un homme portant un nom français soit né en Angleterre, et qu'il soit d'origine anglaise et de confession anglicane, tout comme la famille précédente, alors que les autres membres de sa famille, femme et enfants — inscrits à la page suivante — présentent des caractéristiques totalement différentes des siennes (né au Québec, de religion catholique, et d'origine française) ? Les informations inscrites sur la première ligne de chaque page sont évidemment les plus fiables et ne comportent pratiquement aucune incohérence. Malgré le fait que nous jugions certaines informations peu probables, nous avons toujours inscrit ce qui était écrit.

3.3.1 Le pays ou lieu de naissance (colonne P)

Pour la colonne 11, il est simplement écrit dans le manuel d'instruction qu'elle n'a pas besoin d'explication et que :

> l'information requise doit être entrée en inscrivant le mot « France » « Angleterre » « Allemagne » « Q » « N. É. » etc., selon le cas. (Chamberlain, 1871 : 25)

Dans cette colonne, l'énumérateur devait inscrire le lieu de naissance de l'individu recensé. Si ce dernier était né au Canada, l'énumérateur spécifiait la province. Dans le cas où il était né à l'extérieur du pays, le recenseur inscrivait le nom du pays.

Les énumérateurs étaient autorisés à utiliser des abréviations si l'individu était né dans l'une des quatre provinces canadiennes, soit « Q » pour Québec, « O » pour Ontario, « N. E. » ou « N. S. » pour Nouvelle-Écosse, et « N. B. » pour Nouveau-Brunswick. D'autres abréviations que celles autorisées par le manuel d'instruction ont également été utilisées. Par exemple, certains recenseurs ont écrit « Qué. », « P. E. I. », « U. S. » ou « T. N. ». Ces abréviations étaient plutôt aisées à interpréter et faisaient habituellement référence à une possession britannique. Mais la plupart du temps, l'énumérateur inscrivait le lieu de naissance au complet si l'individu était né en dehors du Canada.

Autre détail méritant d'être mentionné : à quelques reprises, il fut difficile de distinguer les « Q » des « O » en raison de la mauvaise calligraphie du recenseur, ou encore, du mauvais état du microfilm.

Nous avons toujours inscrit les lieux de naissance au complet et nous les avons uniformisés en français. Les abréviations encore présentes dans notre base restent à être interprétées.

3.3.2 L'origine (colonne R)

Pour remplir la colonne 13, les recenseurs disposent des directives suivantes :

> L'origine des familles et des individus doit-être [sic] inscrite telle que donnée par le chef de famille ou la personne interrogée comme suit: Anglaise, Irlandaise, Écossaise, Africaine, Sauvage, Allemande, Française, tel qu'illustré par le Tableau-Exemple. (Chamberlain, 1871 : 26)

La saisie de cette information ne nous a pas causé de problèmes particuliers. À l'occasion, les énumérateurs ont utilisé des abréviations pour entrer l'information, mais elles étaient faciles à interpréter.

Dans notre base, à la colonne R, nous avons toujours saisi les informations au complet et nous les avons uniformisées en français.

3.3.3 La religion (colonne Q)

Pour remplir la colonne 13, les énumérateurs disposaient des directives suivantes :

> En inscrivant la religion des personnes, l'énumérateur doit avoir soin d'entrer exactement la réponse telle que donnée : dans le cas d'une abréviation, le mot distinctif de la croyance religieuse doit être inscrit au long, tel qu'indiqué dans le Tableau-Exemple. Il se rencontre des sectes religieuses qui portent à peu près le même nom, dans ce cas il est nécessaire de bien les distinguer, l'énumérateur aura donc le soin de le faire d'une manière claire et précise. Il sera nécessaire cependant d'adopter des abréviations, nécessitées par l'espace, en ayant soin de rendre apparent le mot principal […] Et ainsi pour toute autre secte désignée par une phrase trop longue à écrire. (Chamberlain, 1871 : 25-26)

Le manuel suggérait des abréviations pour les différents types de protestantisme :

> C. Presb. pour la religion Canadienne Presbytérienne
> R. Presb. pour la religion Réformée Presbytérienne
> W. Meth. pour la religion Wesleyenne Méthodiste
> Meth. N. C. pour la religion Méthodiste Nouvelle-Connection
> I. Meth. E. Indépendante Meth. Épiscopalienne
> F. W. C. Bapt. pour la religion Free-will Chrétienne-Baptiste
> (Chamberlain, 1871 : 25)

Nous avons conservé l'abréviation référant à la secte religieuse précise, mais en prenant bien soin d'inscrire au complet le mot distinctif du groupe religieux. Dans notre base, on trouvera, par exemple, « w. méthodiste » ou encore « R. presbytérienne ». La majorité des énumérateurs ont respecté la consigne, sauf pour quelques-uns qui ne qualifiaient pas toujours la religion donnée. Ainsi, certaines inscriptions se lisent simplement « méthodiste » ou « presbytérienne ». Notons que pour la religion catholique, quelques recenseurs ont inscrit « Romaine catholique ». Dans ces cas, nous avons seulement inscrit « catholique ». À l'occasion, nous avons rencontré l'inscription « sans religion » que nous avons inscrite telle quelle.

La saisie de cette variable ne nous a pas causé de problèmes autres que ceux déjà mentionnés. Nous avons uniformisé la transcription des informations en français, sauf pour les religions que nous ne connaissions pas suffisamment.

3.4 PRINCIPALE PROFESSION OU MÉTIER (COLONNE S)

Les recenseurs devaient suivre les instructions suivantes pour remplir la colonne 14 :

> La profession, le métier ou l'occupation, doivent être aussi inscrits tels que donnés. Quand deux professions sont pratiquées par la même personne, on peut les inscrire toutes deux, ou n'en inscrire qu'une selon l'avis de la personne elle-même. Les enfants qui suivent la profession de leur père ou lui sont associés doivent porter la même indication. Par exemple : un fils de cultivateur travaillant avec son père doit être désigné comme « Cultivateur ». Les jeunes gens étudiant une profession ou apprenant un métier doivent être désignés dans cette colonne comme suit : « Étud : en médecine » – «Étud : en loi » – « Apprenti forgeron » et ainsi de suite. Les élèves des maisons d'éducation peuvent être désignés sous le nom générique d'étudiants. Quand à ce qui regarde les femmes, à moins qu'elles n'aient une occupation distincte à part des travaux de la maison, elles doivent être désignées comme n'ayant pas de profession spéciale par le signe – : il en est de même des enfants. Les femmes ayant une occupation spéciale, comme celle de couturière, de commis, d'employée dans une manufacture, doivent être désignées selon le cas. (Chamberlain, 1871 : 26)

La saisie des informations relatives à la profession, l'occupation et le métier fut presque aussi exigeante que celle concernant les noms et prénoms. En plus d'avoir à surpasser les problèmes engendrés par une mauvaise écriture ou un mauvais microfilm, nous devions composer avec le temps. Puisque les professions se sont beaucoup modifiées depuis 1871, certaines étaient incompréhensibles et nous étaient peu familières. Ce qui compliqua notre tâche, c'est aussi l'utilisation d'abréviations. Les espaces réservés à cette colonne étant restreints, les énumérateurs ont parfois utilisé des retranchements de lettres dans le cas de profession demandant plusieurs mots pour la décrire. Quelques-unes d'entre elles étaient compréhensibles, par exemple « sgt » pour « sergent » ou « gov » pour «governer », mais pour plusieurs, nous n'avions aucune idée à quels métiers elles référaient.

Dans notre base de données, nous avons toujours retranscrit la profession dans la langue dans laquelle elle était donnée par les manuscrits de recensement. Voulant respecter le sens donné aux métiers et professions, nous ne les avons jamais traduits. Car comment traduire avec certitude « courtier » ou « merchant » sans altérer les nuances entre les deux termes ? Puisque nous cherchions à reproduire de la manière la plus exacte possible les informations fournies par les recenseurs, dans les cas où des abréviations sont fournies, nous ne nous sommes pas hasardés à les interpréter. Nous avons donc toujours inscrit ce que nous voyons.

Notons finalement que l'utilisation des guillemets a entraîné certaines incohérences du même type que celles expliquées au point 3 de la présente section. Par exemple, une fille de 12 ans se déclare « journalière » alors que son frère de 20 ans ne comporte aucune inscription.

3.5 ÉDUCATION ET ALPHABÉTISATION DES PERSONNES ÂGÉES DE 5 ANS OU PLUS

> Les entrées à faire dans ces colonnes s'expliquent suffisamment par les en-têtes, et doivent s'inscrire en y mettant le chiffre 1. (Chamberlain, 1871 : 26)

La colonne 17 du recensement de 1871 nous donne des informations sur la fréquentation scolaire des enfants de plus de cinq ans. Celles-ci furent retranscrites dans la colonne V de notre base de données. Les colonnes 18 et 19 fournissent des informations sur la capacité de lire et d'écrire des personnes recensées. Ces renseignements ont été saisis dans les colonnes W et X de notre base de données.

3.5.1 Allant à l'école (colonne V)

Il est exigé des recenseurs qu'ils inscrivent, par le chiffre 1, si les enfants âgés de plus de 5 ans vont à l'école. Pour les recensés qui ne vont pas à l'école, le recenseur inscrit un trait horizontal. Puisque les feuilles du programme Excel de notre base de données sont quadrillées, nous avons remplacé les « 1 » par des « o ». Ceci facilite la saisie, et aussi la lecture des informations. Ainsi, dans notre base de données, nous avons inscrit le signe « o » pour les enfants qui vont à l'école.

La saisie de cette information s'est faite sans aucun problème méritant d'être noté.

3.5.2 Incapacité de lire, d'écrire (respectivement colonne W et X)

Comme ce fut le cas pour la colonne *allant à l'école,* nous avons remplacé les « 1 » par des « o » afin de faciliter la saisie. Là où il n'y a pas d'inscriptions dans notre base de données, cela signifie que les personnes recensées savent lire ou savent écrire, selon le cas.

Malgré le fait que les instructions données aux recenseurs sont dites compréhensibles, une ambiguïté demeure. Les personnes âgées de 20 ans doivent-elles établir leurs compétences linguistiques ou ne serait-ce que les personnes de plus de 20 ans ? La difficulté à comprendre l'instruction donnée semble avoir été fréquente. En effet,

plusieurs recenseurs qui avaient noté la capacité ou non de lire et d'écrire des personnes âgées de 20 ans se sont faits corriger par le commissaire. Nous avons tenu compte des corrections apportées. D'autres recenseurs ont donné des informations pour les personnes de moins de 20 ans.

Nous avons remarqué, dans certains cas, que le commissaire apportait des corrections. À quelques reprises le recenseur avait inscrit qu'une personne de plus de 20 ans ne savait pas lire et écrire et le commissaire rayait cette information. Nous ignorons sur quelles informations le commissaire se basait pour apporter cette correction.

La saisie de l'information de ces deux colonnes ne nous a pas causé de difficulté. Comme pour les autres informations saisies, seuls le piètre état du microfilm et la mauvaise qualité de l'écriture ont pu compliquer la lecture et la saisie.

3.6 INFIRMITÉS : SOURD-MUET, AVEUGLE, ALIÉNÉ (RESPECTIVEMENT COLONNES Y, Z ET AA)

En ce qui concerne les colonnes 20, 21 et 22, il est simplement écrit que :

> Les entrées à faire dans ces colonnes s'expliquent suffisamment par les en-têtes, et doivent s'inscrire en y mettant le chiffre 1. (Chamberlain, 1871 : 26)

La colonne 22 est accompagnée de la note suivante :

> L'entrée marquée « Aliénés » doit s'entendre de toutes les personnes complètement et évidemment privées de raison. Bien que l'aliénation soit une affliction comme une autre, l'énumérateur doit mettre une délicatesse à faire cette question et ménager les préjugés des gens à ce sujet. On ne s'est pas préoccupé de faire ici une distinction entre les maladies mentales, attendu que les enquêtes de cette sorte, faites dans un recensement, ne peuvent amener que des résultats tout à fait sans valeur. (Chamberlain, 1871 : 26)

Lorsqu'un individu était atteint de l'une des infirmités mentionnées, l'énumérateur inscrivait un trait horizontal (|). Dans notre base de donnée, aux colonnes Y, Z et AA, nous avons remplacé ce symbole par « o ».

Nous n'avons pas eu de problème particulier pour la saisie de ces informations.

3.7 REMARQUES (COLONNE AB)

À la fin de chaque ligne des tableaux de recensement, un espace était réservé pour inscrire des commentaires. Les instructions pour la colonne 23 sont les suivantes :

> Dans cette colonne, naturellement, l'énumérateur pourra entrer les remarques qu'ils jugent nécessaires ; mais en général on ne doit pas être prodigue de ces remarques. (Chamberlain, 1871 : 27)

Le nombre et la nature des commentaires apportés varient d'une division de recensement à l'autre. Certains ont trait à la profession, par exemple « travaille à la maison », « travaille à la factory » ou « journeyman ». D'autres qualifient davantage l'individu, par exemple « jumeaux », « pas baptisé », ou « sénile ».

L'espace était aussi prévu pour que les recenseurs signent et inscrivent la date à la ligne où fut saisie la dernière personne de la journée. Cette consigne semble avoir été suivie par tous les recenseurs.

> Dans cette colonne aussi l'énumérateur doit entrer chaque soir, la date du jour et sa signature, en écrivant le tout sur la ligne qui contient le dernier nom inscrit dans la journée, ainsi qu'indiqué dans le Tableau-Exemple. (Chamberlain, 1871 : 27)

Nous avons retranscrit toutes les informations contenues dans cette colonne dans notre base de donnée (colonne AB) comme elles apparaissaient dans le recensement, et sans les traduire. Les noms des énumérateurs de chaque division sont indiqués à l'annexe C du présent rapport.

PARTIE 4

ÉVALUATION DE LA SAISIE

La saisie de l'information du *tableau 1* du recensement de 1871 terminée, nous avons procédé à la vérification de la qualité de notre travail. Nous avons déterminé qu'en vérifiant aléatoirement 2 % de la population, nous serions en mesure de connaître le pourcentage d'erreurs liées à notre travail de saisie. Il importe de comprendre que nous avons fait une vérification de notre travail, et non une vérification de cohérence des informations notées par le recenseur. Avec l'approbation de R. Marcoux, M. St-Hilaire et M. de Sève, nous avons établi qu'une marge d'erreur de moins de 1 % serait souhaitable.

4.1 MÉTHODE D'ÉCHANTILLONNAGE

Pour établir notre échantillon aléatoire, nous avons utilisé la formule ALEA du programme Excel. Cette formule se lisait comme suit : =ENT(ALEA()*A$2+1). Nous inscrivions dans la case A2 le nombre d'observations effectuées, ce qui correspondait au nombre de lignes contenues dans chaque secteur de recensement. Puis, nous calculions dans la case A5 2 % de ces observations. Dans le cas par exemple, où une division de recensement comptait 1425 lignes, nous avions un échantillon de 29 lignes. Afin de connaître quelles seraient ces entrées à vérifier, il nous suffisait de faire glisser le curseur selon le nombre de cases requises dans la rangée B. Pour revenir à notre exemple, nous glissions notre souris de 29 cases et la formule permettait d'afficher 29 chiffres choisis au hasard entre 2 et 1426 (nous avons ajouté 1 à la formule puisque dans notre base de données, la ligne 1 correspond aux titres de nos entrées). Il ne nous restait qu'à recopier ces nombres sur notre feuille de vérification. Nous avons répété la méthode pour chaque secteur de recensement.

Notons un léger problème qui s'est posé en utilisant cette méthode d'échantillonnage. À l'occasion, des nombres étaient répétés. Nous avons alors simplement ajoutés 1 au nombre en question. Par exemple, le nombre 137 se

retrouve deux fois dans l'échantillon à vérifier. Nous avons ajouté le chiffre 1 pour vérifier en plus de la ligne 137, le 138, au lieu d'ignorer le nombre répété ou de choisir arbitrairement un autre nombre. Mais, nous le répétons, ce problème s'est posé rarement lors du calcul de nos échantillons.

4.2 MÉTHODE DE VÉRIFICATION

Pour chacune des divisions de notre base de base de données, nous avons construit une feuille de vérification. L'axe horizontal est divisé en autant de colonnes qu'il y en a dans notre base de données : chacune des variables de notre base de données est représentée par une colonne sur notre feuille de vérification. Il y a donc 19 éléments à vérifier. Sur l'axe vertical, nous avons inscrit à chacune des lignes un numéro de ligne que nous devions vérifier. Chacune des feuilles ainsi construites variait selon la taille de l'échantillon à vérifier dans les divisions. En annexe (E) se trouve un exemple d'une feuille d'évaluation de la saisie.

Une fois les feuilles de vérifications et l'échantillon complétés, nous avons vérifié feuille par feuille la qualité de notre saisie. Pour ce faire, nous comparions les informations de chacune des lignes échantillonnées dans notre base de données aux lignes correspondantes du recensement manuscrit. Les erreurs observées lors de cette vérification ont été corrigées directement dans notre base de données. Ces mêmes erreurs ont été notées sur notre feuille de vérification.

4.3 RÉSULTATS

Le nombre d'erreurs observées par division a été reporté à un tableau où nous notions le total d'erreur. Ce tableau ressemble aux feuilles de vérification. Toutefois, sur cette feuille les lignes à vérifier ont été remplacées sur l'axe vertical par le numéro de chacune de nos feuilles Excel (qui équivaut à une sous-division). Ce tableau nous permet d'observer dans quelles colonnes il y a eu le plus d'erreurs de saisie. En annexe (D) se trouvent les résultats de l'évaluation de la saisie.

La population totale de notre base de données est de 60 537. Pour un échantillon aléatoire de 2 %, 1 211 lignes ont été vérifiées. En tout, 65 erreurs ont été observées. Si l'on calcule que 19 variables ont été vérifiées dans 1 211 cas, notre taux d'erreur est de 0,28 %. Comme nous l'avions prévu, la plupart des erreurs remarquées sont dans les colonnes *nom* et *prénom*. En effet, 48 des 65 erreurs, soit plus de la moitié des erreurs de transcription ont été

observées dans les colonnes des noms et des prénoms (respectivement la colonne K et L de notre base de données).

PARTIE 5

JOURNAL DE BORD

Nous avons saisi les secteurs de recensement dans le même ordre qu'ils apparaissaient sur le microfilm, soit en premier le district 145, puis 146 et finalement 147. Lors de notre saisie, nous avons tenu un journal de bord dans lequel nous notions nos commentaires sur chacune des divisions. Nous avons cru bon d'insérer ces commentaires pour les futurs usagers de la base de données. Ils y trouveront nos impressions sur la division, sur certaines anomalies et sur le travail du recenseur.

5.1 DISTRICT 145

5.1.1 St-Pierre

District : 145
Sous-district : a, St-Pierre
Division : 1
Recenseur : J. Gallagher
Commentaires : Cette division comprend 74 pages. L'écriture du recenseur est facile à lire et le microfilm est lisible, mais très sale. Les pages 9, 10, 11, 19, 20, et 47 sont très pâles. Le recenseur a ajouté quelques notes à la colonne « remarque » sur l'état civil (living away from his wife), sur le métier (journeyman) ou l'état de santé (possed all her faculties). De façon générale, l'orthographe des noms est excellente, les noms français sont respectés, mais on trouve plusieurs prénoms anglais dans le cas de familles françaises (Peter, John, Emily, Ellen), mais pas de façon constante. Présence d'incohérences parmi les informations.

District : 145
Sous-district : a, St-Pierre
Division : 2
Recenseur : James Donnelly
Commentaires : Cette division comprend 116 pages. L'écriture du recenseur est lisible et la qualité du microfilm est bonne. L'orthographe est bonne et on trouve peu de traduction des prénoms français. Il semble que le recenseur ait oublié de tenir compte du niveau d'instruction, car tous, même les nouveaux nés, savent lire et écrire dans les

14 premières pages. Plusieurs incohérences observées, probablement en raison de l'utilisation des guillemets, particulièrement à compter de la page 50. Ces incohérences s'observent surtout à la colonne « pays de naissance » pour les individus d'origine anglaise, écossaise et irlandaise.

5.1.2 Champlain

District : 145
Sous-district : b, Champlain
Division : 1
Recenseur : C. A. Gregory
Commentaires : Cette division comprend 52 pages. L'écriture du recenseur est assez lisible et le microfilm est clair. L'orthographe des noms français est plutôt bonne, mais les prénoms français ont souvent été traduits. Il semble que le recenseur se soit peu soucié des variables sur l'état d'instruction puisque selon la journée, ces colonnes sont parfois remplies, parfois non.

District : 145
Sous-district : b, Champlain
Division : 2
Recenseur : R. Newmon
Commentaires : Cette division comprend 76 pages. L'écriture du recenseur est lisible et le microfilm est clair. L'orthographe des noms laisse à désirer et les prénoms ont souvent été traduits. On trouve à l'occasion des remarques sur le travail comme « daywork ».

District : 145
Sous-district : b, Champlain
Division : 3
Recenseur : E. English
Commentaires : Cette division comprend 76 pages. L'écriture du recenseur est difficile à lire, mais le microfilm est clair. Les pages 21, 22, 23 et 24 sont manquantes. Comme l'écriture, l'orthographe est médiocre, particulièrement pour les entrées françaises. Beaucoup de prénoms traduits, et en raison de la difficulté à déchiffrer les écritures, présence de noms et prénoms impossibles, tant en anglais qu'en français.

5.1.3 Montcalm

District : 145
Sous-district : c, Montcalm
Division : 1
Recenseur : Wm. Clearihue
Commentaires : Cette division comprend 94 pages. En général, la qualité de l'écriture du recenseur est assez lisible, mais par moment, elle devient difficile à lire. L'orthographe des informations françaises est plutôt médiocre et on remarque plusieurs traductions. Le recenseur a ajouté quelques remarques concernant la santé. Les deux tiers de la page 91 et la page 92 au complet ont été laissées vides. Présence d'incohérences touchant l'état civil (dans plusieurs ménages constitués classiquement, le père et la mère ne sont pas mariés), ainsi que l'origine et la religion, ces dernières incohérences semblant avoir été induites par une mauvaise utilisation des guillemets. Par exemple, individus nés en Irlande, mais d'origine française. Ou encore, dans le cas de mariages mixtes, les

enfants adoptent les mêmes caractéristiques que la mère, ce qui est contraire à ce qui a été observé ailleurs où les enfants adoptaient les caractéristiques du père.

District : 145
Sous-district : c, Montcalm
Division : 2
Recenseur : Jos. G Poston
Commentaires : Cette division comprend 97 pages. L'écriture du recenseur est lisible, mais très pâle. L'orthographe des entrées françaises est plutôt moyenne, mais il y a peu de traduction.

5.1.4 Banlieu Sud

District : 145
Sous-district : d, Banlieu Sud
Division : -
Recenseur : Louis Lefevre
Commentaires : Cette division comprend 85 pages. L'écriture du recenseur est très lisible et belle, mais sa lecture est parfois difficile en raison de la pâleur du microfilm. L'orthographe est excellente pour les deux langues. Pratiquement aucune entrée dans les 30 premières pages pour l'instruction. Quelques incohérences observées pour l'origine.

5.2 DISTRICT 146

5.2.1 Du Palais

District : 146
Sous-district : a, du Palais
Division : 1
Recenseur : M. Chouinard
Commentaires : Cette division comprend 90 pages. L'écriture du recenseur est lisible, mais souvent difficile à déchiffrer en raison du microfilm qui est très pâle, rendant à l'occasion les informations incompréhensibles. L'orthographe est excellente pour les deux langues. On trouve quelques remarques concernant le métier (travaille à la journée). Dans plusieurs cas, le recenseur a inscrit le nom de jeune fille de l'épouse. À la page 13, les âges n'ont pas été enregistrés, mais dans la colonne « remarque », le recenseur estime que ces individus sont âgés de 20 à 25 ans.

District : 146
Sous-district : a, du Palais
Division : 2
Recenseur : Fr. Gallagher
Commentaires : Cette division comprend 41 pages. L'écriture du recenseur est belle et le microfilm est lisible. L'orthographe est moyenne pour les entrées françaises et on remarque des traductions de prénoms et des

anglicisations des noms. À compter de la page 34, les feuilles sont biffées puisque ce sont des soldats. Nous les avons saisis quand même.

5.2.2 St-Jean

District : 146
Sous-district : b, St-Jean
Division : 1
Recenseur : M. Myler
Commentaires : Parce que le recenseur écrivait très mal, la lecture fut difficile. De plus, l'encre pâle n'a fait que rendre plus illisible l'information saisie. Aussi, une partie du microfilm était largement endommagée, et rendit la lecture impossible : notamment, pour la feuille 65, plusieurs informations ont été considérées illisibles. Généralement, le numéro de la demeure fut mal saisi par M. Myler. Toutefois, le commissaire a corrigé ces erreurs la plupart du temps. Nous avons tenu compte des corrections apportées par ce dernier. Malgré la correction du commissaire, nous avons remarqué qu'il arrivait que des numéros se répètent ou même, qu'ils sont omis (voir les numéros de domicile 176 à 186). Puisque le recenseur est anglophone, les noms et prénoms sont en majorité anglicisés. Ainsi, peut-on lire *John*, *Margaret* et *Edward* plutôt que *Jean*, *Marguerite* et *Édouard*, et ce, même quand il est évident que la famille est francophone. Nous avons remarqué que le recenseur avait tendance à mettre beaucoup d'abréviations pour les prénoms : par exemple, le nom *Jean Baptiste* sera écrit *J. Bte*.

De la page 55 à 59, le recenseur a saisi, ce qui nous semble être une caserne militaire. Les soldats et leur famille ont été rayés par le commissaire. Nous avons saisi cette information tout de même, jugeant qu'elle pourrait être utile aux recherches et qu'il en revenait à Richard Marcoux et à Marc St-Hilaire de décider du sort de ces militaires.

District : 146
Sous-district : b, St-Jean
Division : 2
Recenseur : H. Gauvin ou Gauveau
Commentaires : La lecture et la saisie des données se sont faites sans embâcles. Le recenseur écrit lisiblement et l'information est saisie de manière cohérente. De plus, le recenseur a saisi plus d'informations que celles demandées par le formulaire de recensement. Par exemple, le recenseur spécifiait dans la marge des commentaires si la personne travaillait à l'extérieur du domicile familial. Il inscrivait *personne travaillant à la journée chez une tierce personne*. Nous avons saisi cette information, croyant qu'elle pourrait servir dans de futures analyses du sous-district. Il reste toutefois à savoir si l'information a été systématiquement saisie. Aussi, le recenseur a spécifié si les cuisines étaient séparées pour les différentes personnes du ménage. Nous avons remarqué que l'instruction (savoir lire et écrire) des domestiques et des prostituées est souvent biffée par le commissaire. Nous avons tenu compte des corrections apportées par le commissaire. Contrairement aux instructions données qui voulaient que l'origine soit patrilinéaire, l'origine est parfois matrilinéaire quand le père est britannique et la mère irlandaise. Notons que dans ce quartier le recenseur a retenu six bordels. Nous supposons que le recenseur a suivi, aux limites de ses connaissances, systématiquement les recommandations qui lui ont été données. C'est probablement pour cette raison qu'il a saisi aussi fidèlement la présence de six bordels dans sa division.

Les feuilles 87 à 95 furent reproduites deux fois sur le microfilm. Nous avons reproduit ces feuilles qu'une seule fois.

District : 146

Sous-district : b, St-Jean
Division : 3
Recenseur : Joseph Norbert Duquet
Commentaires : En général, la saisie de l'information recueillie par ce recenseur s'est bien faite. Toutefois, l'écriture était un peu pâle.

District : 146
Sous-district : b, St-Jean
Division : 4
Recenseur : Thomas Dadoridge
Commentaires : La pellicule est en mauvais état. Il n'y a pas beaucoup de cohérence dans la manière de saisir l'information. De plus, il n'y a aucune logique dans l'enchaînement des demeures : les chiffres se répètent et à chaque nouvelle feuille, même si c'est la suite de la famille de la page précédente, il donne un nouveau numéro de famille et de demeure. J'ai reproduit tel quel ce que je crois être des erreurs. À plusieurs reprises, j'ai remarqué que même si le nom, le lieu de naissance ou la religion étaient visiblement d'origine *anglaise*, le recenseur inscrivait que l'origine était *française*. J'attribue cette incohérence au fait que le recenseur n'avait qu'à mettre des guillemets pour montrer que l'origine, le lieu de naissance et la religion d'une personne étaient la même que celle de la personne précédente. Encore, les noms et prénoms sont anglicisés. Pour l'état civil de la personne, j'ai écrit *v* pour veuf même si le recenseur mettait un *w* pour widow. Il n'y a presque pas de concordance entre le *mois de naissance* et l'*âge* (en décimale) pour les enfants de moins d'un an.

5.2.3 St-Louis

District : 146
Sous-district : c, St-Louis
Division : 1
Recenseur : Benjamin Flobensky
Commentaires : La population militaire ne fut pas retenue par le commissaire. Toutefois, après avoir discuté avec Marc St-Hilaire, nous avons décidé de saisir cette information. Nous n'avons pas tenu compte des corrections. Notons que le chef, s'il est militaire, ne fut pas retenu par le commissaire, même si, la plupart du temps la famille l'était. Les pages 1,01 à 44,14 devront donc être étudiées avec précautions. La maison deux est répétée. Le recenseur écrit quelques fois *serjeant*. Nous avons laissé les erreurs telles quelles. Il écrit *english* pour religion. Même si nous croyons que le recenseur faisait allusion à la religion de l'*Église d'Angleterre*, nous avons laissé l'information telle quelle. Dans les noms et prénoms, les H, M et B sont très difficiles à distinguer. De plus, notons qu'il arrive que les noms soient difficiles à lire et à saisir parce qu'ils ont été rayés. Nous avons remarqué que plusieurs des prénoms, des enfants surtout, sont doubles. Il est aussi arrivé fréquemment que le recenseur donne à la femme le nom du mari, dans la colonne nom, et que dans la colonne prénom, après le prénom, on retrouve le nom de fille de la femme. Par exemple, à la page 54,4, *Elizabeth Jane* porte le nom de son mari, *Fier*, mais après ses prénoms, son nom de jeune fille est écrit. Autre détail, le recenseur n'est pas constant dans la désignation des métiers. Entre autres, il lui arrive d'écrire *servante*, alors que d'autres fois il écrit *servant*, et ce, peu importe la langue de la famille où travaille la servante ou encore, peu importe la langue de la servante. Nous avons saisi l'information telle quelle. Personnalités ou institutions : Col. Major James P Turnbull (68,01), Consulat de France (85,12)

District : 146
Sous-district : c, St-Louis
Division : 2

Recenseur : J A Pidgeon
Commentaires : La saisie de cette division fut très facile. Il écrit lisiblement et la qualité du microfilm est très bonne. Le seul reproche que l'on pourrait lui faire serait d'avoir donné aux enfants l'origine selon un schème matrilinéaire quand les indications demandaient aux recenseurs de noter l'origine selon un schème patrilinéaire. Aussi, notons qu'il fut parfois difficile de distinguer les 7 des 4.

5.2.4 Montcalm

District : 146
Sous-district : d, Montcalm
Division : 1
Recenseur : Philippe Gingras
Commentaires : Le plus gros reproche que l'on puisse faire à ce recenseur serait de s'être trop servi des guillemets. D'abord, le sexe des personnes n'était pas toujours clair. Il semblerait que le recenseur se soit assez souvent trompé en indiquant le sexe puisqu'il se servait des guillemets. Le même problème s'est posé pour les origines, le lieu de naissance et la religion. Par exemple, nous avons remarqué des incohérences telles qu'une personne étant née en *Écosse*, appartenant à l'*Église d'Angleterre* et étant d'origine *irlandaise*. De plus, le recenseur identifiait les veuves par le nom de leur mari défunt. Ainsi, on lisait *Mme George Gingras* sans connaître le prénom de la veuve. Nous sommes tentés de croire que ce serait le recenseur, et non la personne recensée qui s'identifiait ainsi puisqu'il n'y a pas de veuves qui n'ont pas le prénom de leur mari. Ce serait une idée à développer. Somme toute, la lecture et la saisie se sont très bien déroulées.

District : 146
Sous-district : d, Montcalm
Division : 2
Recenseur : Frederic Lauzier
Commentaires : Il n'y a eu aucuns problèmes avec cette division. La qualité de l'écriture est bonne, celle de la pellicule aussi.

5.2.5 Banlieu Centre

District : 146
Sous-district : e, Banlieu centre
Division : -
Recenseur : Elzear Garneau
Commentaires : Ce recenseur a fait beaucoup d'erreurs d'orthographe dans les noms et prénoms et dans les métiers. Aussi, il a spécifié si les personnes recensées travaillent à la maison ou à l'extérieur. Cette spécification fut surtout apportée pour les charpentiers. Peut-être était-il lui aussi charpentier ? De plus, quelques anomalies évidentes nous sont apparues. Par exemple, dans la colonne religion, à la page 23, il écrivait *Irlande*. Nous avons laissé ces erreurs telles quelles. Autre erreur, qui toutefois fut corrigée quand elle nous semblait indéniable, les noms et prénoms ont parfois été inversés.

5.3 DISTRICT 147

5.3.1 St-Roch

District : 147
Sous-district : a, St-Roch
Division : 1
Recenseur : Jos Lavoie
Commentaires : Étant donné le mauvais état de la pellicule, conjugué à la piètre calligraphie du recenseur, nous n'avons saisi que 1024 des 2424 entrées de la division.

District : 147
Sous-district : a, St-Roch
Division : 2
Recenseur : Jos Lapointe
Commentaires : La saisie des données s'est plus ou moins bien déroulée. Le recenseur mettait beaucoup d'abréviations pour les prénoms. Il notait si les gens savaient lire et écrire même s'ils étaient âgés de moins de 20 ans. Ainsi, pour un enfant de moins de 5 ans, nous savions s'il était analphabète. Nous avons tenu compte des corrections apportées par le commissaire. De plus, environ une fois sur trois, une femme veuve gardait son prénom, mais était désignée, par exemple, *v.* ou *w. Joséphine*. À la page 11, ligne 17, nous avons saisi une famille d'origine zersaire.

District : 147
Sous-district : a, St-Roch
Division : 3
Recenseur : Louis Giroux
Commentaires : Le recenseur ne semble pas comprendre la distinction entre demeure et famille. À certains ménages, il met un numéro de demeure, et non un numéro de famille. (voir page 8) Aussi, plusieurs lignes sont laissées vides. De plus, j'ai l'impression que les couples mariés et que les veufs ont été sous-enregistrés. Plusieurs fois, il nous est arrivé de saisir des personnes âgées de plus de 60 ans, vivant avec un couple et n'ayant pas d'état civil. Visiblement, ces personnes étaient parentes avec le couple. Aussi, certains couples avec enfants n'étaient pas mariés, mais la femme avait tout de même adopté de nom de son mari. Compte tenu du fait qu'à cette époque on rapporte que peu de couples n'étaient pas mariés, il nous semble important de noter cette information. Nous avons remarqué que plusieurs corrections ont été faites par le commissaire dans la colonne ne sachant pas lire. Nous ignorons sur quelles informations le commissaire s'est basé pour juger de la capacité de lire. Trois ou quatre fois, nous avons remarqué que l'énumérateur inversait les colonnes : il mettait le lieu de naissance dans l'origine et vice versa. Notons aussi que le recenseur a tendance à mettre le chiffre *zéro* pour les enfants nés au mois de mars. Pour cet énumérateur, l'utilisation des guillemets (dido) a semblé poser problème. À la page 74 et 87, par exemple, il met des guillemets pour l'origine, qui est *irlandaise*, tout au long de la feuille quand les familles sont visiblement d'origine française (*Trudelle*, *Langlois* etc.). L'inverse s'est aussi produit. Dans cette division, il y a eu un couvent. À cet endroit, les femmes n'avaient pas de prénoms.

District : 147
Sous-district : a, St-Roch
Division : 4
Recenseur : FX Langlois

Commentaires : La saisie de cette division s'est passablement bien faite. L'écriture était assez lisible et assez claire. Le microfilm était en bon état. Quelques anomalies ont tout de même été décelées. D'abord, il semble manquer de concordance entre la religion, l'origine et le lieu de naissance. Ce manque de concordance semble être lié à l'utilisation des guillemets. Ainsi, pour une famille visiblement *anglaise* ou *irlandaise,* par exemple, du nom de *Mc Cune*, le recenseur écrit que les membres de la famille sont nés au *Québec*, qu'ils sont *catholique* et d'origine *française*. (Voir page 4, 15;4 et 18) L'inverse s'est aussi produit ; la famille Coulombe de la page 79 est dite d'origine *irlandaise*. Autre problème, il fut parfois difficile de distinguer, dans la colonne profession, si le recenseur mettait un tiret ou un guillemet. Nous avons saisi ce qui nous semblait le plus évident. Aussi, le recenseur a tendance à spécifier le fait que des personnes de moins de vingt ne savent pas lire et écrire. Quand cette erreur fut corrigée par le commissaire, nous avons fait aussi la correction. À la page 13, il inscrit que des personnes savent écrire même si elles ne savent pas lire. Malgré l'illogisme de cette information, nous avons saisi l'information comme elle était écrite. Aussi, le recenseur a quelques fois saisi les enfants nés après le 31 mars à minuit. (Voir page 10) La consigne qui avait été donnée aux recenseurs spécifiait le fait que seuls les enfants nés avant le 31 mars pouvaient être recensés. La suite des numéros de demeures est très peu cohérente. Par exemple, on passe de la demeure 71 à la demeure 121.

5.3.2 Jacques-Cartier

District : 147
Sous-district : b, Jacques-Cartier
Division : 1
Recenseur : Roch Tourangeau
Commentaires : De toutes les divisions saisies à ce jour, la pire fut celle-ci. Un nombre infini d'information a été perdu par ce qui nous semble de la négligence de la part du recenseur. À savoir si les feuilles sont tombées à l'eau ou si, tout simplement, l'information a été écrite au crayon de plomb, nous l'ignorons. Seulement, 127 ans plus tard, très peu d'information demeure saisissable. Enfin, nous avons l'impression que plus de 50 % des informations ont été perdus. Afin d'éliminer la possibilité que ce soit le microfilm qui était en mauvais état, nous avons comparé l'état de notre copie à celle que possède le gouvernement du Québec aux archives nationales du Québec. Malheureusement, l'état du microfilm disponible aux archives est encore plus pitoyable que celui dont nous disposons. Malgré ce problème évident, nous avons tenté de saisir le plus d'information possible. D'abord, vous remarquerez que plusieurs données sont qualifiées d'illisibles. Ensuite, nous croyons que la plupart de l'information saisie, étudiée dans son aspect global, peut apparaître incohérente. Par exemple, une famille peut être d'origine *française* sur une feuille et la suite de la même famille, sur la feuille suivante, peut être d'origine *irlandaise*. (Voir page 11 et 12) Dans toute sa négligence, le recenseur a inversé des informations ; une personne est de religion *écossaise*, un enfant de 8 ans ne sait pas écrire, la religion d'une personne est *couturière* etc. De plus, les connaissances de base requises pour être recenseur semblent être négligeables. On n'écrit plus *Angleterre*, c'est maintenant *Englettere*. Nous nous sommes tout de même donné la liberté de corriger cette défaillance.

District : 147
Sous-district : b, Jacques-Cartier
Division : 2
Recenseur : AGJ Fortier
Commentaires : Vraisemblablement, être négligent semble être un préalable pour recenser le sous-district de Jacques-Cartier. M. Fortier a toutefois le mérite d'être un tant soit peu, moins négligent que son confrère, M. Roch Tourangeau. Peu de félicitations peuvent être faites. Passons immédiatement aux lacunes observées. Dans plusieurs ménages, seule une personne est mariée quand il semble évident que la femme inscrite à la suite de

l'homme marié porte le nom de l'homme et semble être la mère des enfants. Aux enfants de moins de 20 ans, il indique si oui ou non ils savent lire et écrire. Très peu de correction a été faite par le commissaire. Comme nous l'avons indiqué pour les deux recenseurs précédents, l'usage des guillemets semble avoir déformé l'information reçue. Ainsi, la famille *St-Hubert* et la famille *Létourneau* sont-elles d'origine *écossaise* et de religion *épiscopalienne*. Nous doutons fortement que cette information soit véridique. Mis à part le manque de compétences linguistiques, les reproches faits au recenseur précédent s'appliquent aussi à M. AGJ Fortier. Nous avons aussi remarqué que très peu d'*anglais* et d'*écossais* étaient de religion autres que *protestants*. De plus, les *8* et les *6* sont très difficiles à distinguer. Contrairement aux indications, M. Fortier a saisi les enfants nés après le 31 mars. De plus, la plupart du temps, il compte le nombre de mois des enfants à partir du mois d'avril.

District : 147
Sous-district : b, Jacques-Cartier
Division : 3
Recenseur : P Venner
Commentaires : Comparativement aux deux dernières divisions, cette division fut recensée de manière remarquable. L'écriture est lisible, foncée et les données semblent avoir été saisies avec le plus d'exactitude possible. Toutefois, quelques détails ou fautes ont été remarqués. Même si cette erreur fut corrigée par le commissaire, notons que le recenseur avait écrit *canadien* pour origine plutôt que *française*. Aussi, le recenseur mettait des guillemets pour le sexe et pour l'état civil. Ceci pouvait quelques fois nous induire en erreur. Par exemple, à la page 91,01, l'homme est marié, mais non la femme même si le chef habite avec une femme qui a son âge et qui porte son nom. Nous avons laissé tel quel. À la page 46, deux enfants (ligne 12 et 16) sont nés au mois d'octobre, dans la colonne âge en mois, le recenseur met cinq et dans l'autre six. À deux ou trois reprises, on observe que le chef du ménage se nomme *fils de* ... Par exemple, à la ligne 47,19 on retrouve un dénommé *Lépine Fils Germain*. Nous avons pris l'information telle quelle. Notons aussi que nous avons rencontré une famille du nom de *Tessier dit Laplante*. Les compétences d'épellation du recenseur semblent assez limitées : il écrit *englaise* plutôt qu'*anglaise*, *Engleterre* plutôt qu'*Angleterre* et *almande* plutôt qu'*allemande*. À la page 90,18 les noms et prénoms semblent avoir été inversés. D'après l'information saisie par le recenseur, *Jean Baptiste* serait un nom de famille et *Rousseau* serait le prénom. Ceci nous semble très peu probable. Nous nous sommes donc donné la liberté de corriger dans de tels cas. La page 82 fut relativement illisible. La demeure 235 fut répétée deux fois. Dans la colonne religion, le recenseur écrivait *église anglaise*. Il s'agit, croyons-nous, de l'*Église d'Angleterre*. Nous avons toutefois laissé l'information telle quelle, croyant qu'il serait facile de corriger plus tard s'il s'avérait nécessaire de le faire.

District : 147
Sous-district : b, Jacques-Cartier
Division : 4
Recenseur : CR Michaud
Commentaires : Bon recensement. Probablement qu'involontairement le recenseur a saisi de l'information qui nous semble particulièrement riche puisqu'elle nous permet de voir un peu plus qui sont les gens (et leurs liens de parenté) qui demeurent ensemble et à proximité les uns des autres. Le recenseur a eu l'ingénieuse idée de saisir le nom de fille de la femme. Cette information a été recueillie systématiquement de la page 1 à la page 20. Après cette dernière page, l'information est donnée moins fréquemment. Mis à part quelques erreurs, le recensement est bien fait. Il écrit *Éléonard* plutôt qu'*Éléonore*. À la page 59, il inscrit *irlandaise* pour origine (à cause des guillemets) quand vraisemblablement les familles sont *françaises* : une se nomme Cauchon, l'autre Arsenault. À la page 63,16, le recenseur a inversé le nom et le prénom. Il écrit *Jean Baptiste Vézina* plutôt que l'inverse. J'ai corrigé étant donnée l'évidence de l'inversion. À la page 72, les numéros des familles passent de *330* à *231*. À la page suivante, l'erreur est corrigée. Je me suis donc donné la liberté de corriger cette erreur. À la page 35,20, *Pierre Trudelle* est marié. Il a comme numéros de demeures et de familles *95* et *171*. À la page suivante, *Marianne Trudelle* est mariée, a des enfants et est de l'âge de Pierre. Pourtant, le recenseur lui a attribué de

nouveaux numéros, soit le *96* et le *172*. Nous croyons fortement que ce fut une erreur de la part du recenseur (erreur que l'on remarque fréquemment au début des pages). Toutefois, l'information fut laissée comme telle.

District : 147
Sous-district : b, Jacques-Cartier
Division : 5
Recenseur : V Morissette
Commentaires : L'écriture du recenseur est claire et l'état du microfilm est généralement bon. Notons qu'à partir de la page 10, l'écriture est de plus en plus pâle. Quelques anomalies ont toutefois été notées. D'abord, le recenseur réécrit le numéro des maisons à chaque numéro de ménage. Ensuite, quelques noms semblent erronés : pour *Édouard*, il écrit *Edourd*, pour *Xavier*, il écrit *Exavier*. Nous avons noté tel quel. Les erreurs dues à l'utilisation des guillemets semblent encore s'être reproduites dans cette division. À la page 24, par exemple, pour une famille née en *Irlande*, il met des guillemets pour le restant de la page. La famille qui suit, soit la famille *Pruneau*, est donc née en *Irlande*. Je doute de la validité de cette information, puisque la famille en question est d'origine française.

5.3.3 St-Roch Sud

District : 147
Sous-district : c, St-Roch Sud
Division : 1
Recenseur : Hugh Boulet
Commentaires : L'écriture est très pâle mais lisible. La première maison saisie de cette division est un couvent. Pour des raisons inexplicables, les numéros de cette demeure sont le *2, 3, 1*. Le recenseur écrit *Canada* pour lieu de naissance et ajoute, s'il y a lieu, les provinces autres que celle du *Québec*. Nous avons donc écrit *Québec*. Encore une fois, les guillemets dans les colonnes origine, lieu de naissance et religion ont posé problème. Par exemple, à la ligne 18,03, le recenseur met *écossaise* et aux lignes suivantes, les familles sont toutes d'origine écossaise. Nous avons aussi noté qu'il n'y a pas beaucoup de concordance entre les mois de naissance et l'âge en mois pour les enfants de moins d'un an.

District : 147
Sous-district : c, St-Roch Sud
Division : 2
Recenseur : Narcisse Dion
Commentaires : Bonne écriture quoique chambranlante au début. Il fut toutefois difficile de distinguer Jean de Léon. De plus, il y a beaucoup de fautes d'orthographe : Henriete, Cimon, etc... Comme pour la division précédente, le recenseur met Canada/Québec pour lieu de naissance. Nous avons inscrit Québec. Encore une fois, les guillemets ont posé problème. Par exemple, à la ligne 69,04, le recenseur met allemande dans la colonne origine et fait suivre de guillemets. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de concordance puisque le fils *Leclerc* (70,01) est d'origine française même s'il est indiqué que ses parents (à la page précédente) sont écossais. À la ligne 82,06, un enfant de dix mois est né en février. À la ligne 117,18, M Cloutier est d'origine écossaise et ses enfants sont français.

District : 147
Sous-district : c, St-Roch Sud
Division : 3
Recenseur : A D L'Abbé

Commentaires : La qualité de l'écriture est passable, le microfilm assez pâle sauf au début. Ce recenseur n'est sûrement pas un grand lettré, car il y a beaucoup de fautes dans les épellations : *Janne*, *Cerafin*, *Juli* etc... À la ligne 10,12, les noms semblent avoir été inversés. Il est écrit Toussaint comme nom et Bernabé comme prénom. Nous avons laissé telle quelle puisqu'il nous apparaît possible que ce ne soit pas une erreur. À la ligne 16,14, *Julien* est de sexe féminin et à la ligne 38,19, *Philomène* est de sexe masculin. Un enfant d'un an va à l'école (53,16). Dans la colonne *marié ou veuf dans les douze derniers mois*, le recenseur met une ligne verticale plutôt que le mois en question. Nous avons donc écrit *ne* afin qu'il soit tout de même possible de savoir quels couples se sont mariés dans les douze derniers mois. Le problème des guillemets se répète. Nous avons aussi remarqué qu'il y a beaucoup d'individus mariés sans conjoints. Il est difficile de distinguer les quatre des sept. Détail intéressant, ce recenseur a inscrit beaucoup de professions ou métiers aux femmes mariées.

District : 147
Sous-district : c, St-Roch Sud
Division : 4
Recenseur : C O'Reilley
Commentaires : L'écriture est très pâle et l'orthographe est douteuse. Seule la page 64 fut très difficile à lire. Les noms sont tous anglicisés, et de plus plusieurs prénoms masculins ont une consonance féminine. Par exemple, *Ferdinanda* est de sexe masculin. Aussi, les noms de familles sont souvent difficiles à lire. À la ligne 27,15 et 27,16, le couple *Fraser* ne vit pas dans la même demeure. Nous avons aussi remarqué qu'il y a beaucoup d'individus mariés sans conjoints. Dans la colonne *marié dans les douze derniers mois*, et dans la colonne né dans les douze derniers mois, le recenseur met une ligne verticale plutôt que le mois en question. Nous avons écrit « ne » afin d'avoir un peu plus d'information.

5.3.4 St-Roch Nord

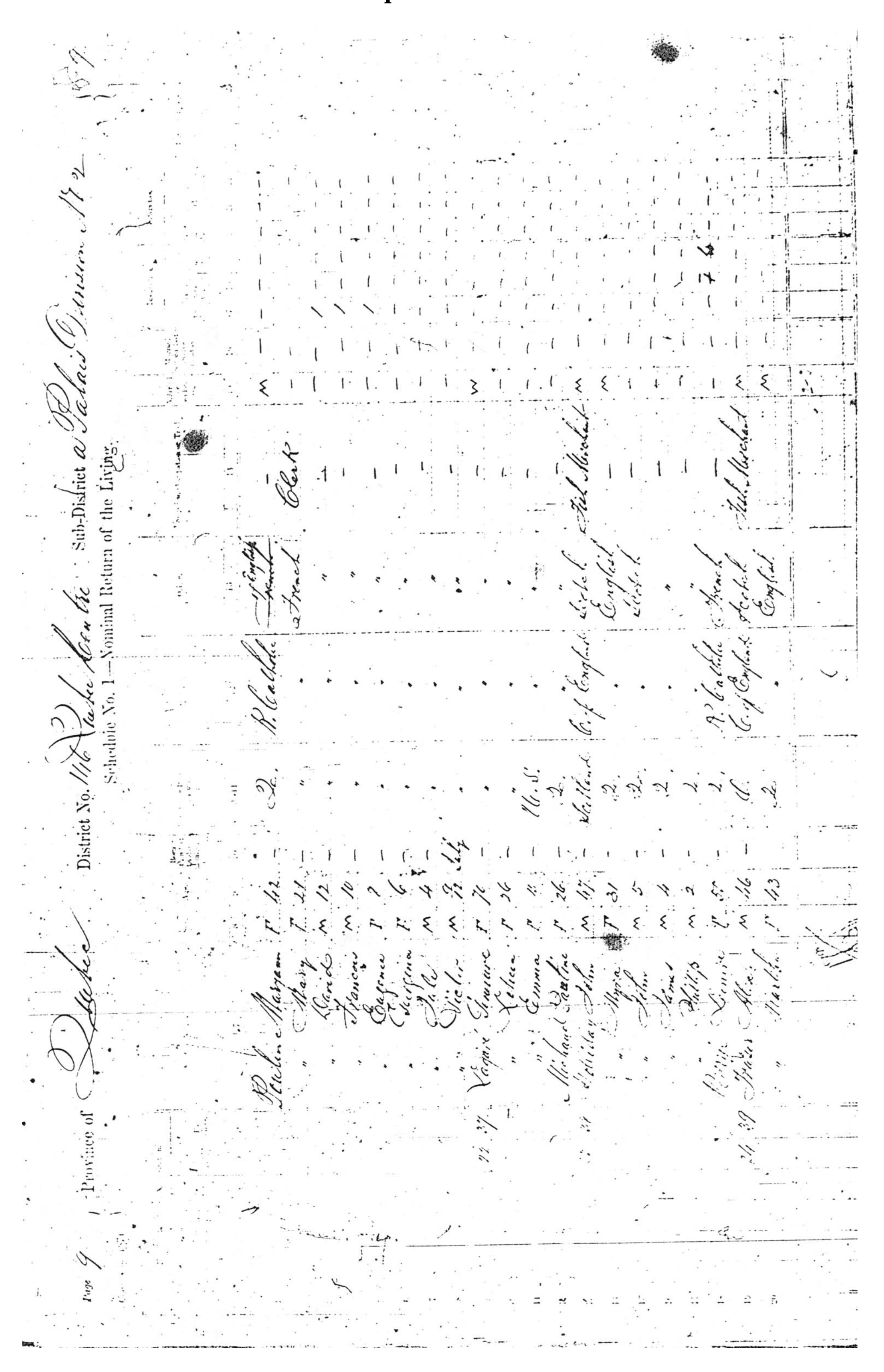
District : 147
Sous-district : d, St-Roch Nord
Division : 1
Recenseur : W J Bickele
Commentaires : Le microfilm est d'une excellente qualité et la calligraphie du recenseur est très bonne. La page 10 fut toutefois difficile à lire puisqu'elle était brouillée. Malgré le fait qu'il soit visiblement anglophone, ce recenseur saisit très bien, et dans leur intégralité, le nom des recensés. De plus, les emplois ou professions sont très précis. Nous avons remarqué une seule erreur évidente. Le numéro de famille et de demeure de l'asile ne fut pas spécifié. De plus, dans cet asile, il n'est pas spécifié si les recensés savent ou ne savent pas lire et écrire.

District : 147
Sous-district : d, St-Roch Nord
Division : 2
Recenseur : F Morissette
Commentaires : La qualité du microfilm n'est pas excellente et l'écriture du recenseur, quoique lisible, est petite. À la fin de la division, le recenseur fait beaucoup moins attention à la qualité de son écriture. Seules quelques petites anomalies ont été remarquées. Par exemple, à la ligne 5,13, un enfant de 14 ans qui est *chaloupier*, est marié avec une fillette de 11 ans qui va à l'école. Comme dans les autres divisions, les guillemets induisent en erreur dans les colonnes religion, lieu de naissance et origine.

District : 147
Sous-district : d, St-Roch Nord

Division : 3
Recenseur : George Miller
Commentaires : Cette petite division de 14 pages n’a pas posé de problèmes.

ANNEXE A : Exemple d'une feuille de recensement manuscrite du *tableau 1*


Page 9 Province of Quebec District No. 116 Quebec Centre Sub-District a Palais Division No 2

Schedule No. 1.—Nominal Return of the Living.

ANNEXE B : Exemple d'une feuille de recensement transcrite dans Excel

Annexe B

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	District	Division	Quartier	Folio	Numérotés dans l'ordre des visites. Navires	Numérotés dans l'ordre des visites. Chantiers	Numérotés dans l'ordre des visites. Maisons en construction	Numérotés dans l'ordre des visites. Maisons inhabitées	Numérotés dans l'ordre des visites. Maisons habitées	Numérotés dans l'ordre des visites. Familles	Noms
2	146	a2	du Palais	9,01							Poulin
3	146	a2	du Palais	9,02							Poulin
4	146	a2	du Palais	9,03							Poulin
5	146	a2	du Palais	9,04							Poulin
6	146	a2	du Palais	9,05							Poulin
7	146	a2	du Palais	9,06							Poulin
8	146	a2	du Palais	9,07							Poulin
9	146	a2	du Palais	9,08							Poulin
10	146	a2	du Palais	9,09					22	37	Lagaré
11	146	a2	du Palais	9,10							Lagaré
12	146	a2	du Palais	9,11							Lagaré
13	146	a2	du Palais	9,12							Michaud
14	146	a2	du Palais	9,13					23	38	Holliday
15	146	a2	du Palais	9,14							Holliday
16	146	a2	du Palais	9,15							Holliday
17	146	a2	du Palais	9,16							Holliday
18	146	a2	du Palais	9,17							Holliday
19	146	a2	du Palais	9,18							Berrie
20	146	a2	du Palais	9,19					24	39	Fraser
21	146	a2	du Palais	9,20							Fraser
22	146	a2	du Palais	10,01							Fraser
23	146	a2	du Palais	10,02							Fraser
24	146	a2	du Palais	10,03							Fraser
25	146	a2	du Palais	10,04							Fraser
26	146	a2	du Palais	10,05							Fraser
27	146	a2	du Palais	10,06							Fraser
28	146	a2	du Palais	10,07							Fraser

Annexe B

	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
1	Prénoms	Sexes	Ages. Ans	Nés dans les douze derniers mois	Pays ou provinces de naissance	Religions	Origines	Professions, occupations ou métiers	Mariés ou en veuvage
2	Maryann	f	42		Québec	catholique	anglaise		m
3	Mary	f	21		Québec	catholique	française	clerk	
4	David	m	12		Québec	catholique	française		
5	François	m	10		Québec	catholique	française		
6	Eugene	f	8		Québec	catholique	française		
7	Georgina	f	6		Québec	catholique	française		
8	Jule	m	4		Québec	catholique	française		
9	Victor	m	0,09	july	Québec	catholique	française		
10	Genevieve	f	70		Québec	catholique	française		v
11	Leticia	f	26		Québec	catholique	française		
12	Emma	f	13		Etats-Unis	catholique	française		
13	Pauline	f	26		Québec	catholique	française		
14	John	m	47		Ecosse	église d'Angleterre	écossaise	fish merchant	m
15	Myra	f	31		Québec	église d'Angleterre	anglaise		m
16	John	m	5		Québec	église d'Angleterre	écossaise		
17	James	m	4		Québec	église d'Angleterre	écossaise		
18	Phillip	m	2		Québec	église d'Angleterre	écossaise		
19	Leonore	f	55		Québec	catholique	française		
20	Alex	m	46		Ontario	église d'Angleterre	écossaise	fish merchant	m
21	Martha	f	43		Québec	église d'Angleterre	anglaise		m
22	Kenneth	m	21		Québec	église d'Angleterre	écossaise	merchant	
23	Frances	f	19		Québec	église d'Angleterre	écossaise		
24	Cecilia	f	15		Québec	église d'Angleterre	écossaise		
25	William	m	14		Québec	église d'Angleterre	écossaise		

Annexe B

	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB
1	Mariés dans les douze derniers mois	Instruction. Allant à l'école	Instruction. Au-dessus de 20 ans incapable de lire	Instruction. Au-dessus de 20 ans incapable d'écrire	Infirmités. Sourd muets	Infirmités. Aveugles	Infirmités. Aliénés	Date de l'Enregistrement et Remarques
2								
3								
4		o						
5		o						
6		o						
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19				o				
20								
21								
22								
23								
24		o						
25								
26		o						
27		o						
28		o						

ANNEXE C : Total des populations par divisions

QUÉBEC OUEST

Sous- district	Divisions	Population	Total publié	Recenseur
145a St-Pierre	a1	1466		J. Gallagher
	a2	2179		James Donnelly
	Total	**3645**	**3727**	
145b Champlain	b1	1038		C. A. Gregory
	b2	1520		R. Newmon
	b3	1425		E. English
	Total	**3983**	**4062**	
145c Montcalm	c1	1824		Wm. Clearihue
	c2	1921		Jos G Poston
	Total	3745	3736	
145d Banlieue Sud	**Total**	**1684**	**1681**	Louis Lefèvre
	TOTAL	**13057**	**13206**	

QUÉBEC CENTRE

Sous- district	Divisions	Population	Total publié	Recenseur
146a du Palais	a1	1786		M. Chouinard
	a2	687		Fr. Gallagher
	Total	**2473**	**2451**	
146b St-Jean	b1	1603		M. Myler
	b2	2137		HB Gauveau
	b3	2097		J.N. Duquet
	b4	2175		Thomas Dodoridge
	Total	**8012**	**7913**	
146c St-Louis	c1	1837		Benjamin Flobensky
	c2	952		J A Pidgeon
	c3	927		GC Bertrand
	Total	**3716**	**2868**	
146d Montcalm	d1	1992		P. Gingras
	d2	2020		Fred Lauzier
	Total	**4012**	**4009**	
146eBanlieue Centre	**Total**	**947**	**947**	E Garneau
	TOTAL	**19160**	**18188**	

QUÉBEC EST

Sous- district	**Divisions**	**Population**	**Total publié**	**Recenseur**
147a St-Roch	a1	2424		Jos Lavoie
	a2	1083		J Lapointe
	a3	1743		L Giroux
	a4	1599		FX Langlois
	Total	**6849**	**6850**	
147b Jacques Cartier	b1	1333		Roch Tourangeau
	b2	2332		AJG Fortier
	b3	2024		P Venner
	b4	1886		CR Michaud
	b5	1353		V Morrisset
	Total	**8928**	**8922**	
147c St- Roch Sud	c1	2469		Hugh Boulet
	c2	2399		Narcisse Dion
	c3	2639		AD L'Abbé
	c4	2179		C O'Reilley
	Total	**9686**	**9680**	
147d St-Roch Nord	d1	1882		W J Bickele
	d2	695		F Morissette
	d3	280		George Miller
	Total	**2857**	**2853**	
	TOTAL	**28320**	**28305**	

ANNEXE D : Résultats de l'évaluation de la saisie

	bat.	cons.	dem.	fami lle	nom	pré.	sexe	age	mois	lieu	reli.	orig.	méti er	m/v	12 mois	école	écri re	lire	infi.	**Total**
145a1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
145a2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
145b1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
145b2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
145b3	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
145c1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
145c2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
145d	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
146a1	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
146a2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
146b1	0	0	0	0	3	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	5
146b2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
146b3	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
146b4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
146c1	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
146c2	0	0	0	0	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
146c3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
146d1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
146d2	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
146e	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	5
147a1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2
147a2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
147a3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
147a4	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
147b1	0	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
147b2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
147b3	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
147b4	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
147b5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
147c1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3
147c2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
147c3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
147c4	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	5
147d1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
147d2	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
147d3	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total	0	0	1	1	29	19	2	5	0	1	2	2	2	0	0	0	1	0	0	65

ANNEXE E : Exemple d’une feuille d’évaluation de la saisie

	l/p	bat.	cons.	dem.	famille	nom	pré.	sexe	age	mois	lieu	reli.	orig.	métier	m/v	12 mois	école	écrire	lire	infi.	autres
147c4	9																				
147c4	184																				
147c4	307																				
147c4	343																				
147c4	361																				
147c4	421																				
147c4	445												o								
147c4	560						o														
147c4	568																				
147c4	603																				
147c4	643																				
147c4	706																				
147c4	788						o														
147c4	803																				
147c4	879					o															
147c4	885																				
147c4	1113																				
147c4	1184																				
147c4	1186																				
147c4	1203																				
147c4	1275																				
147c4	1314																				
147c4	1315																				
147c4	1325																				
147c4	1439																				
147c4	1447																				
147c4	1451																				
147c4	1467																				
147c4	1512																				
147c4	1559																				
147c4	1636																				
147c4	1661					o															
147c4	1667																				
147c4	1695																				
147c4	1728																				
147c4	1737																				
147c4	1752																				
147c4	1863																				
147c4	1784																				
147c4	1898																				
147c4	1923																				
147c4	1988																				
147c4	2106																				

ANNEXE F : Liste des sous-districts de recensement

Dans :

____ (1878), *Recensements du Canada : statistiques du Canada, 1608-1876*. Vol. V, Ottawa, Département de l'Agriculture, p. 421.

BIBLIOGRAPHIE

BRADBURY, Bettina
1995 *Familles ouvrières à Montréal: âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, trad. de l'anglais par Christiane Teasdale, Montréal, Boréal, 368 p. Version originale, Working Families, Toronto, Mc Clelland & Stewart, 1993.

BRETON, André
1975 « Les recensements du XIXe siècle », dans *L'Ancêtre*, vol. 2, no 4, p. 175-182.

CHAMBERLAIN, B.
1871 *Canada Acte concernant le 1er recensement: Manuel concernant l'Acte du Recensement et les instructions aux officiers du premier recensement du Canada, 1871.* Ottawa, Département de l'Agriculture.

LAUZON, Gilles
1992 « Cohabitation et déménagements en milieu ouvrier montréalais : essai de réinterprétation à partir du cas du village Saint-Augustin (1871-1881) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 46, 1, p. 115-142.

TACHÉ, J. C.
1873 *Recensement du Canada 1870-71.* Vol. I: *Rapport du Recensement de 1871*. Ottawa, Département de l'Agriculture.

____
1878 *Recensements du Canada : statistiques du Canada, 1608-1876*. Vol. V, Ottawa, Département de l'Agriculture.